



# INTÉGRATION DE LA MIGRATION DANS LES INTERVENTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE



UNE BOÎTE À OUTILS POUR LES ACTEURS  
DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE  
ET DU DÉVELOPPEMENT

Financé par



Mis en œuvre par



En collaboration avec



Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les désignations employées et la présentation des documents dans cet ouvrage n'impliquent pas l'expression par l'OIM d'une quelconque opinion quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant ses frontières ou ses limites.

L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Cette publication a été possible grâce au soutien financier de l'Union européenne, dans le cadre de l'accord du projet « Intégrer la migration dans la coopération internationale et le développement » (MMICD). Les opinions exprimées ici sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement l'opinion de l'Union européenne.

**PUBLIÉ PAR :** Organisation internationale pour les migrations

Rue Montoyer 40,

1000, Brussels

1211 Genève 19

Belgium

Tél. : +32 2 287 7000

Courriel : [ROBrussels@iom.int](mailto:ROBrussels@iom.int)

Site web : [eea.iom.int](http://eea.iom.int)

Cette publication n'a pas été traduite par le Service de traduction de l'OIM. Elle est une traduction non officielle de l'original en anglais, *Integrating Migration into Environment and Climate Change Interventions: A Toolkit for International Cooperation and Development Actors*

Photo de couverture : Joki et Bevelyn, aux côtés de leur frère et de leurs parents, forment la seule famille vivant sur la petite île de Huene. À l'origine liée à une île voisine, l'île s'est lentement rétrécie au fil des ans, ce qui rend de plus en plus difficile de s'occuper de cultures. Il est probable que Joki et Bevelyn soient la dernière génération à vivre sur l'île. © OIM 2020 / Muse MOHAMMED

Citation requise : Organisation internationale pour les migrations (OIM), 2022. *Intégration de la migration dans les interventions pour l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique : Une boîte à outils pour les acteurs de la coopération internationale et du développement*. OIM, Bruxelles.

## REMERCIEMENTS

Cette publication a été rédigée par Katy Barwise, Alison Talkers et Elizabeth Linklater de l'OIM en étroite collaboration avec Goetz Schroth, Maria Cruz Gonzalez, David Khoudour et Xin Tong du PNUD, Moritz Hauer, Janyl Moldaliev, Corey Pattison, Marika Palosaari, Monika Oczkowska et Stefan Smith du PNUE.

L'équipe de rédaction tient à remercier les personnes suivantes pour leurs contributions : Soumyadeep Banerjee (OIM), Joanne Irvine (OIM), Geertrui Lanneau (OIM), Sok Leang Kim (OIM), Erwan Marteil de la Direction générale des partenariats internationaux (INTPA), Luca Renda (PNUD), Cécile Riallant (OIM) et Iacopo Viciani (DG INTPA).

ISBN 978-92-9268-330-6 (PDF)

ISBN 978-92-9268-331-3 (Print)

© OIM 2022



Certains droits réservés. Cet ouvrage est mis à disposition au titre de la licence [Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Pas de modification 3.0 Organisations internationales \(CC BY-NC-ND 3.0 IGO\)](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/legalcode).\*

Pour plus de détails, voir la section [Droit d'auteur et conditions d'utilisation](#).

Le présent ouvrage ne doit pas être utilisé, publié ou rediffusé dans l'intention première d'en obtenir un avantage commercial ou une compensation financière, sauf à des fins éducatives, par exemple, aux fins de son intégration dans un manuel.

Autorisations : Toute demande concernant l'utilisation à des fins commerciales ou les droits et licences doit être adressée à [publications@iom.int](mailto:publications@iom.int).

\* <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/legalcode>

PUB2022/101/R

# BOÎTE À OUTILS POUR L'INTÉGRATION DE LA MIGRATION DANS LES INTERVENTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Financé par

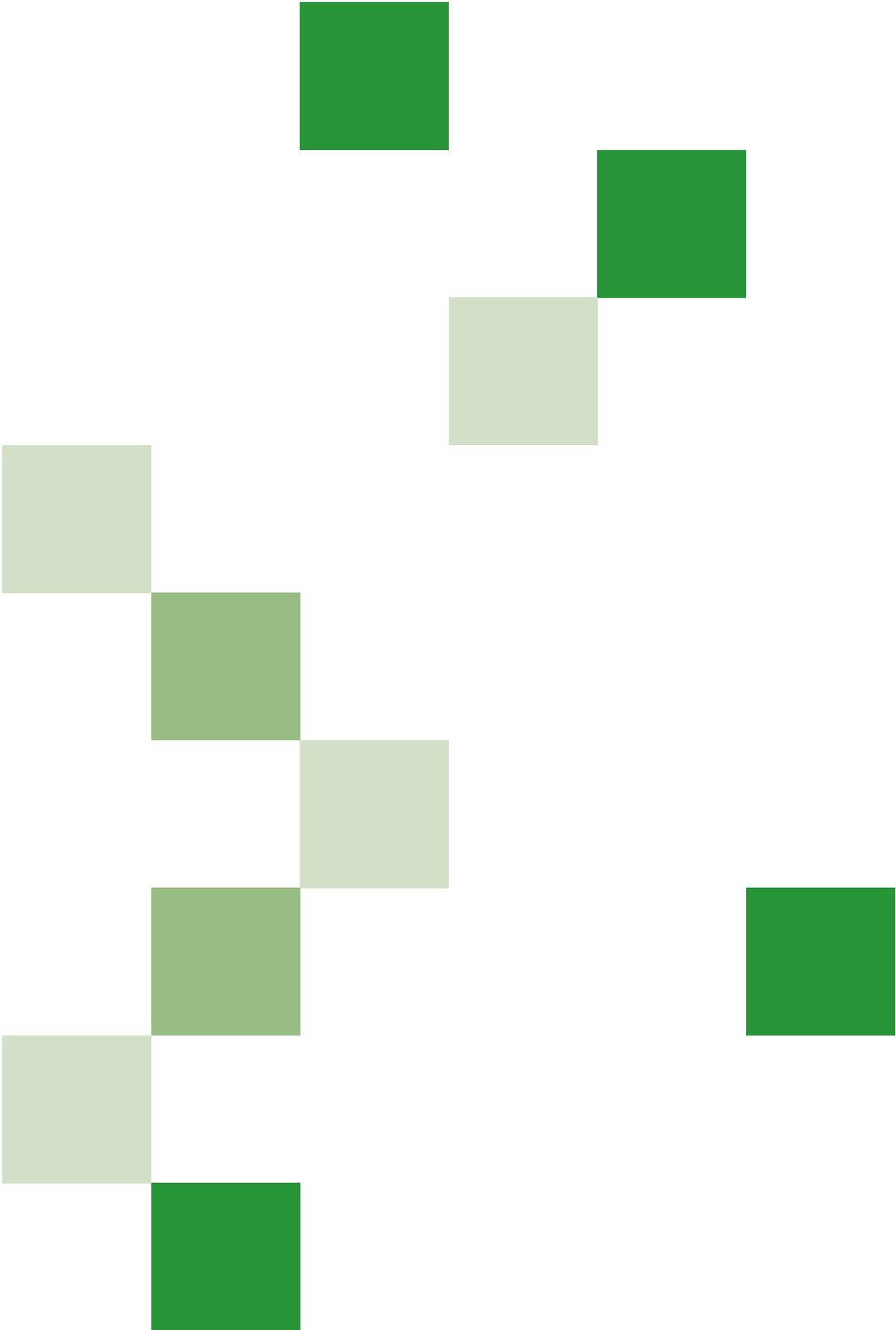


Mis en œuvre par



En collaboration avec





# TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES	iv
GLOSSAIRE DE TERMES	v
INTRODUCTION	vii
SECTION 1: CONTEXTE GÉNÉRAL	1
SECTION 2: OUTILS	5
<b>OUTIL 1:</b> DIAGNOSTIC RAPIDE	8
<b>OUTIL 2:</b> ANALYSE DE LA SITUATION	10
<b>OUTIL 3:</b> LISTE DE CONTRÔLE DES POLITIQUE	14
<b>OUTIL 4:</b> ANALYSE DES PARTIES PRENANTES	17
<b>OUTIL 5:</b> ANALYSE DES PROBLÈMES	23
<b>OUTIL 6:</b> ANALYSE DES RISQUES	28
<b>OUTIL 7:</b> THÉORIE DU CHANGEMENT	30
<b>OUTIL 8:</b> BANQUE D'INDICATEURS	32
<b>OUTIL 9:</b> LISTE DE CONTRÔLE DE LA CONCEPTION DU PROJET	37
<b>OUTIL 10:</b> LISTE DE CONTRÔLE POUR LE SUIVI DU PROJET	39
<b>OUTIL 11:</b> LISTE DE CONTRÔLE DE L'ÉVALUATION DU PROJET	41
ANNEXES	43
<b>ANNEXE I:</b> PRINCIPAUX CADRES ET ENGAGEMENTS MONDIAUX	44
<b>ANNEXE II:</b> COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE DANS CE SECTEUR	46
<b>ANNEXE III:</b> AUTRES DIRECTIVES ET OUTILS SECTORIELS	47
<b>ANNEXE IV:</b> PRINCIPES DIRECTEURS	50
<b>ANNEXE V:</b> SOURCES DE DONNÉES	51
<b>ANNEXE VI:</b> EXEMPLES DE CIBLES PERTINENTES DES ODD	53
<b>ANNEXE VII:</b> BANQUE D'INDICATEURS (RÉSULTATS ATTENDUS)	56
RÉFÉRENCES	66

# ACRONYMES

CAD	Comité d'aide au développement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CNULD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
DG INTPA	Direction générale des partenariats internationaux
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
ODD	Objectif de développement durable
OIT	Organisation internationale du Travail
OIM	Organisation internationale pour les migrations
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RRC	Réduction des risques de catastrophes
UNDRR	Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour la prévention des catastrophes
WIM	Le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie pour les pertes et dommages

# GLOSSAIRE DES TERMES<sup>1</sup>

**Remarque sur la terminologie :** dans cette Boîte à outils, le terme *migration* désigne tout déplacement de personnes hors de leur lieu de résidence habituel. La migration peut prendre de nombreuses formes, notamment l'immigration, l'émigration, le déplacement, etc. Le terme *migrant* englobe, entre autres, les migrants réguliers et ceux en situation irrégulière, les migrants internationaux et internes, et les personnes déplacées.

Il s'agit de la terminologie commune utilisée dans l'ensemble de cette Boîte à outils. Cependant, étant donné les spécificités des différents types de migration (tels que le déplacement) et des catégories de migrants (telles que les personnes déplacées), des références distinctes sont faites à ces termes dans certaines sections de la Boîte à outils, le cas échéant. Pour plus d'informations sur la terminologie spécifique à la migration utilisée, consultez le Glossaire des termes ci-dessous.

**Adaptation :** il s'agit d'un processus d'adaptation au climat actuel ou à des prévisions et à ses conséquences. Dans les systèmes humains, le processus d'adaptation cherche à modérer ou à éviter les dommages, ou à tirer profit des opportunités bénéfiques. Dans certains systèmes naturels, l'intervention humaine peut faciliter l'adaptation aux prévisions climatiques et à ses conséquences (GIEC, 2018).

**Atténuation (du changement climatique) :** une intervention humaine pour réduire les sources ou améliorer les puits de gaz à effet de serre (GIEC, 2018).

**Catastrophe naturelle :** altérations graves du fonctionnement normal d'une communauté ou d'une société, en raison de dérèglements naturels dangereux interagissant avec des conditions sociales vulnérables, entraînant des conséquences néfastes généralisées sur le plan humain, matériel, économique ou environnemental qui exigent une intervention immédiate d'urgence pour satisfaire les besoins humains critiques et qui peuvent nécessiter une aide extérieure pour se rétablir (GIEC, 2018).

**Déplacement :** ce terme désigne le déplacement de personnes forcées ou contraintes de fuir ou de quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment pour se protéger de conflits armés, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou d'origine humaine.

**Déplacements en cas de catastrophe naturelle :** la circulation de personnes qui ont été forcées ou obligées de quitter leur domicile ou leur lieu de résidence habituelle à la suite d'une catastrophe ou afin d'éviter l'impact d'un risque naturel imminent et prévisible.

**Déplacement transfrontalier :** la circulation de personnes qui ont été contraintes ou obligées de quitter leur domicile ou leur lieu de résidence habituelle et de franchir les frontières internationales.

**Déplacés internes :** ce terme désigne des personnes ou groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints de fuir ou de quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment pour se protéger de conflits armés, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou d'origine humaine, et qui n'ont pas franchi une frontière d'État internationalement reconnue.

**Diaspora :** migrants ou descendants de migrants dont l'identité et le sentiment d'appartenance, réels ou symboliques, ont été façonnés par leur expérience et leur passé migratoires. Ils entretiennent des liens avec leur pays d'origine, et entre eux, fondés sur un sens commun de l'histoire, de l'identité ou des expériences mutuelles dans le pays de destination.

**Évacuation :** facilitation ou organisation du transfert d'individus ou de groupes d'une région ou d'une localité à une autre, afin d'assurer leur sécurité, leur sûreté et leur bien-être.

**Gestion des risques de catastrophe :** processus de conception, de mise en œuvre et d'évaluation des stratégies, des politiques et des mesures visant à améliorer la compréhension des risques de catastrophes, à favoriser la réduction et le transfert des risques de catastrophes et à promouvoir l'amélioration continue des pratiques de préparation, d'intervention et de rétablissement en cas de catastrophe. Et ce avec un but précis : renforcer la sécurité humaine, le bien-être, la qualité de vie et le développement durable (GIEC, 2018).

1. Sauf indication contraire, les termes de ce glossaire sont une traduction non officielle du [Glossaire de l'OIM sur la migration \(2019\)](#) en anglais.

**Migrants en situation de vulnérabilité** : les migrants qui ne jouissent pas pleinement des droits de l'homme. Ils courent un risque accru de violations et d'abus et sont donc en droit de demander une protection renforcée de la part des débiteurs d'obligations.

**Migration** : le déplacement de personnes hors de leur lieu de résidence habituel en traversant une frontière internationale ou au sein d'un État.

**Migration circulaire** : une forme de migration dans laquelle les gens se déplacent de façon répétée entre deux ou plusieurs pays.

**Migration environnementale** : ce terme désigne le déplacement de personnes ou de groupes de personnes qui, principalement en raison de changements soudains ou progressifs de l'environnement qui affectent leur vie ou leur qualité de vie de manière négative, sont contraints de quitter leur lieu de résidence habituel, ou choisissent de le faire, de façon temporaire ou permanente, et se déplacent à l'intérieur ou à l'extérieur de leur pays d'origine ou de résidence habituelle.

**Migration de main-d'œuvre** : le déplacement des personnes d'un État à un autre, ou à l'intérieur de leur propre pays de résidence, en vue d'y trouver un emploi.

**Migration de retour** : dans un contexte migratoire international, ce terme désigne le déplacement des personnes qui retournent dans leur pays d'origine après s'être éloignées de leur lieu de résidence habituel et avoir franchi une frontière internationale. Dans un contexte migratoire interne, ce terme désigne en revanche le déplacement des personnes qui reviennent sur leur lieu de résidence habituel après en avoir été éloignées.

**Migration irrégulière** : le déplacement de personnes qui a lieu en violation des lois, règlements ou accords internationaux régissant l'entrée ou la sortie de l'État d'origine, de transit ou de destination.

**Pastoralisme** : une stratégie de subsistance basée sur le déplacement du bétail vers des pâturages saisonniers principalement afin de convertir les graminées, les plantes herbacées, les feuilles d'arbres ou les résidus de cultures en nourriture pour l'homme. La recherche d'aliments n'est cependant pas la seule raison de la mobilité : les humains et le bétail peuvent se déplacer pour éviter diverses catastrophes naturelles ou divers risques sociaux, la concurrence, ou pour trouver des conditions de vie plus favorables.

**Populations piégées** : les populations qui ne migrent pas, mais qui sont situées dans des zones menacées, [...] risquent d'être « piégées » ou de devoir retourner en arrière, où elles seront plus vulnérables aux chocs environnementaux et à l'appauvrissement.

**Réduction des risques de catastrophes** : désigne à la fois un but ou un objectif stratégique et les mesures

stratégiques et instrumentales utilisées pour anticiper les risques de catastrophe futurs, réduire l'exposition, le danger ou la vulnérabilité existants, et améliorer la résilience (GIEC, 2018).

**Relogement planifié** : dans le cas de catastrophes ou de dégradations environnementales, y compris en raison des effets du changement climatique, un processus planifié dans lequel des personnes ou des groupes de personnes fuient ou sont aidés à fuir leur domicile ou leur lieu de résidence temporaire, sont installés dans un nouvel endroit et bénéficient des conditions nécessaires à la reconstruction de leur vie.

**Résilience** : la capacité des systèmes sociaux, économiques et environnementaux à faire face à un événement, une tendance ou à une perturbation, à réagir ou à se réorganiser de manière à maintenir leur fonction, leur identité et leur structure essentielles, tout en conservant leur capacité d'adaptation, d'apprentissage et de transformation (GIEC, 2018).

**Risque** : la survenue potentielle d'un dérèglement naturel ou d'origine humaine, d'une tendance ou d'un impact physique pouvant entraîner la mort, des blessures ou d'autres impacts sur la santé, ainsi que des dommages et la perte de biens, d'infrastructures, de moyens de subsistance, de prestations de services, des écosystèmes et des ressources environnementales (GIEC, 2018).

**Système d'alerte précoce (catastrophe)** : un système intégré de surveillance et de prévision des dangers, d'évaluation des risques de catastrophe, de systèmes et de processus de communication et de préparation, qui permet aux particuliers, aux collectivités, aux gouvernements, aux entreprises et à d'autres personnes, de prendre des mesures rapidement afin de réduire les risques de catastrophes avant les événements dangereux.

**Transferts de fonds (financiers)** : transferts monétaires individuels, transfrontaliers ou à l'intérieur d'un même pays, effectués par les migrants à des personnes ou des communautés avec lesquelles ils entretiennent des liens.

**Transferts de fonds (sociaux)** : la transmission d'idées, de comportements, d'identités et de capital social des migrants vers leurs communautés d'origine.

**Transhumance** : déplacement saisonnier des personnes avec leur bétail entre les pâturages (généralement entre les pâturages de montagne et de plaine) souvent sur de longues distances, et parfois en traversant les frontières. Le terme est souvent utilisé comme synonyme de pastoralisme.

**Travailleur migrant** : une personne qui doit être engagée, est engagée ou a été engagée dans une activité rémunérée dans un État dont elle n'est pas ressortissante.

Pour en savoir plus, consultez le [Glossaire de l'OIM sur la migration \(2019a\) \(en anglais\)](#).

# INTRODUCTION

La **Boîte à outils pour l'intégration de la migration dans les interventions pour l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique** fait partie d'une série d'outils élaborés dans le cadre du projet « Intégration de la migration dans la coopération internationale et le développement » (MMICD), financé par l'Union européenne et mis en œuvre par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Elle vient compléter les *Directives de base du MMICD sur l'intégration des migrations dans la coopération internationale et le développement* et constitue l'une de ses Boîtes à outils pratiques<sup>2</sup> pour mettre en œuvre l'intégration des migrations. Cet ensemble d'outils a été élaboré en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

**Objectif :** cette Boîte à outils fournit des informations et des méthodes concises, opérationnelles et simples d'utilisation, pour aider les partenaires à comprendre comment la migration peut être prise en compte dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des interventions de coopération au développement (les projets ou les programmes) axées sur l'environnement et le changement climatique. Bien qu'il n'existe pas d'approche unique pour l'intégration de la migration dans les interventions pour l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique, les outils peuvent être adaptés à divers contextes afin de rendre la coopération au développement plus cohérente et efficace, et ce en exploitant le potentiel de développement de la migration tout en veillant à l'évaluation globale des défis ou opportunités qui y sont liés.

**Public visé :** cette Boîte à outils a été conçue pour être utilisée par les acteurs de la coopération internationale et du développement<sup>3</sup> travaillant dans le secteur de

l'environnement et du changement climatique ou aux côtés des acteurs de ce secteur. Bien que le public ciblé soit les acteurs de la coopération internationale et du développement, elle peut également être utile pour d'autres partenaires qui sont engagés dans la conception, la mise en œuvre ou l'évaluation des interventions.

**Structure de la Boîte à outils :** cette Boîte à outils est divisée en plusieurs sections :

1. **Contexte général :** la première section comprend un aperçu des liens entre la migration et l'environnement et le changement climatique, afin de proposer une compréhension générale des interactions entre les deux aspects.
2. **Outils :** la deuxième section comprend un ensemble d'outils simples d'utilisation pour aider les acteurs de la coopération internationale et du développement à intégrer la migration dans les interventions sectorielles de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique, en se concentrant sur les différentes phases du cycle d'intervention<sup>4</sup>.

Cette section se poursuit par une série d'Annexes comprenant notamment les principaux cadres et engagements mondiaux, la coopération au développement de l'Union européenne dans ce secteur, d'autres directives et outils sectoriels, des principes directeurs, des sources de données, des exemples de cibles pertinentes des objectifs de développement durable (ODD) et la suite de la Banque d'indicateurs.

**Sous-secteurs :** La majeure partie du contenu de cette Boîte à outils est classée en quatre « sous-secteurs » qui illustrent les principaux liens entre la migration, l'environnement et le changement climatique (bien que non exhaustifs)<sup>5</sup>. Les sous-secteurs mis en évidence dans cette Boîte à outils comprennent :



**L'ÉCONOMIE VERTE ET L'ÉNERGIE PROPRE**



**ADAPTATION ET RÉSILIENCE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

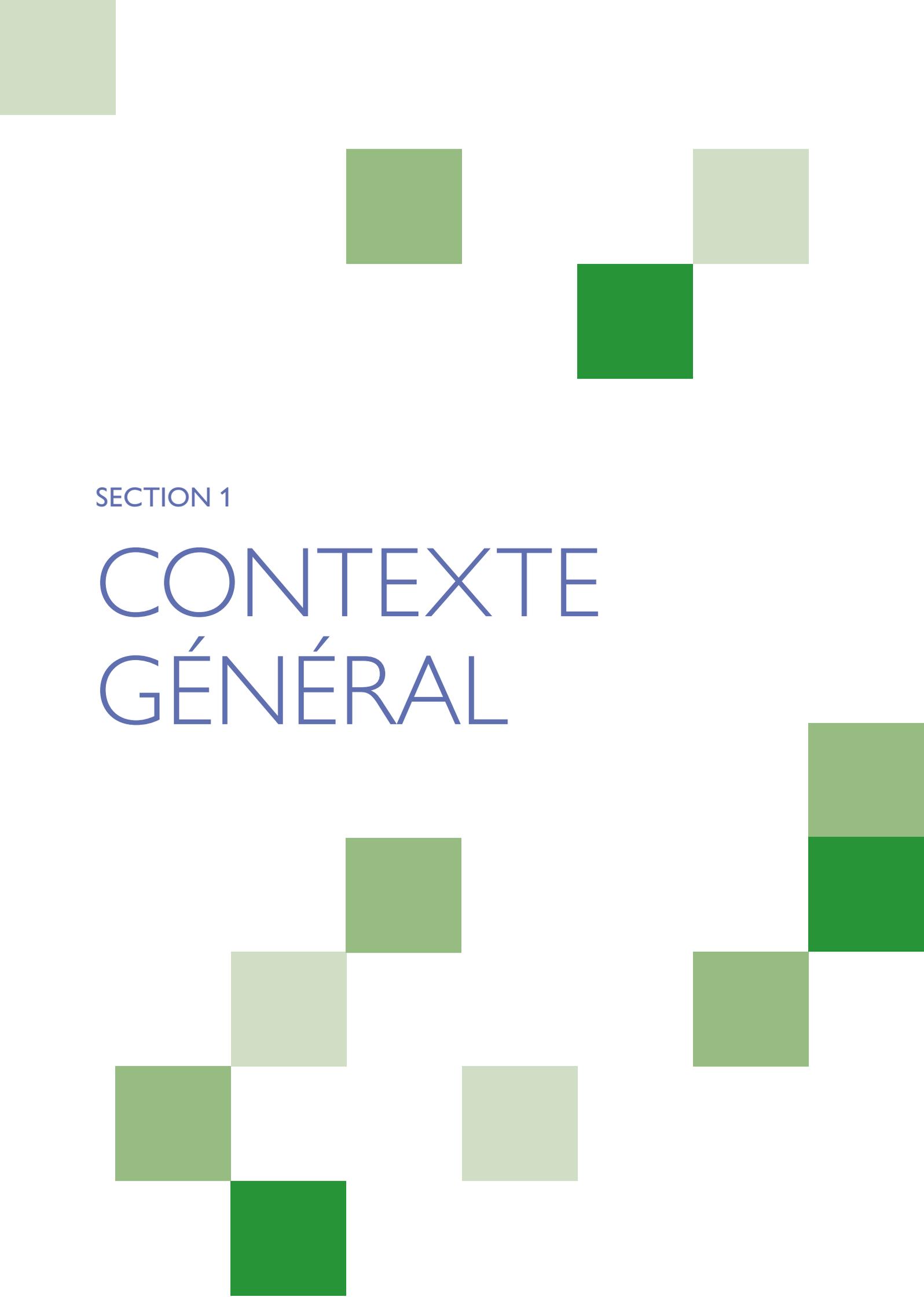


**GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE**



**PROTECTION ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES POUR LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES**

2. Cette Boîte à outils fait partie d'un ensemble de onze publications similaires qui complètent les Directives sur l'intégration des migrations dans la coopération internationale et le développement. Voici d'autres Boîtes à outils : la Boîte à outils standard, la Boîte à outils COVID-19 et neuf boîtes à outils sectorielles sur (i) la santé, (ii) l'environnement et le changement climatique, (iii) l'emploi, (iv) la gouvernance, (v) le développement dans le secteur privé et le commerce, (vi) le développement dans le milieu rural, (vii) la sécurité, (viii) le développement dans le milieu urbain, (ix) et l'éducation.
3. Plus précisément, les institutions et les délégations l'Union européenne et ses États membres, les partenaires du développement, les autorités gouvernementales des pays partenaires et les autres donateurs, tels que les donateurs traditionnels (bilatéraux et multilatéraux) et non traditionnels (secteur privé, fondations, etc.).
4. Le cycle d'intervention de cette Boîte à outils s'inspire des travaux de la Commission européenne dans ses efforts de coopération au développement.
5. Les sous-secteurs abordés dans cette Boîte à outils sectorielle ont été sélectionnés pour concorder avec les domaines prioritaires du Pacte vert pour l'Europe, du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (2015-2030). Tout en prenant en compte le Consensus européen pour le développement de 2017.



SECTION 1

# CONTEXTE GÉNÉRAL

Le lien entre la migration, l'environnement et le changement climatique est très complexe. Les migrations peuvent avoir un impact sur l'environnement et le changement climatique. Les exemples incluent la migration de main-d'œuvre pour soutenir une transition verte, ou la migration irrégulière exerçant une pression insoutenable sur les ressources naturelles dans les pays de destination, entre autres. Cependant, la migration est également impactée par l'environnement et le changement climatique. La migration est une réponse à divers « moteurs », qu'ils soient sociaux, politiques ou économiques (GIEC, 2014). Le changement climatique interagit avec ces moteurs en agissant comme un accélérateur ou un multiplicateur selon la sensibilité des moteurs aux changements climatiques (Black et al., 2011). La migration touchée par le changement climatique est communément appelée migration environnementale. La complexité et la diversité des migrations environnementales sont fortement influencées par les caractéristiques des individus et des ménages, ce qui a un impact sur les résultats des migrations (Foresight, 2011). La migration environnementale est principalement interne et peut être temporaire ou de plus longue durée.

Il existe de nombreux types de migration environnementale. Par exemple, des personnes peuvent être déplacées en raison de phénomènes météorologiques extrêmes (GIEC, 2014), ou les communautés peuvent évacuer les lieux avant une catastrophe (OIM, 2017a). Cependant, les « populations piégées » peuvent se trouver dans l'incapacité de se déplacer en toute sécurité en raison de la pauvreté, de la vulnérabilité environnementale ou des conflits armés, et sont parmi les plus vulnérables aux effets du changement climatique (Foresight, 2011). En raison des températures erratiques provoquées par le changement climatique, les éleveurs pastoraux constatent de plus en plus que leurs moyens de subsistance et leurs itinéraires traditionnels sont perturbés en raison des ramifications négatives sur les pâturages d'hiver et d'été (OIM, 2017a). Les communautés touchées par le changement climatique peuvent également recourir à une migration temporaire ou saisonnière de main-d'œuvre pour diversifier les moyens de subsistance.

**Pandémie de la COVID-19 :** la pandémie du COVID-19 a un impact profond sur les migrants, les personnes déplacées et leurs communautés, ainsi que sur la migration au niveau local et mondial. Ses conséquences sur le lien entre migration et environnement sont importantes. Les personnes évacuées ou déplacées à la suite de catastrophes sont confrontées à des défis spécifiques en ce qui concerne la distanciation physique et la mise en œuvre d'autres mesures de prévention des infections. Dans certains cas, les migrants qui retournent dans leurs communautés d'origine exercent des pressions supplémentaires sur des écosystèmes et des moyens de subsistance déjà fragiles. La perturbation des emplois dans les pays de destination érode également un réseau de sécurité sociale vital pour les familles bénéficiaires de transferts de fonds, ce qui peut rendre difficile la migration comme stratégie d'adaptation (OIM, 2021). Consciente des liens entre la migration et la pandémie de la COVID-19, l'OIM a élaboré une [Intégrer la migration dans les réponses socioéconomiques à la COVID-19: Boîte à outils à l'sage des partenaires de développement](#) (2020).

Afin d'expliquer les principaux liens entre la migration, l'environnement et le changement climatique, le contenu de cette Boîte à outils est divisé en plusieurs sous-secteurs :



**L'ÉCONOMIE VERTE ET L'ÉNERGIE PROPRE**



**ADAPTATION ET RÉSILIENCE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES**



**GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE**



**PROTECTION ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES POUR LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES**

## **I L'ÉCONOMIE VERTE ET L'ÉNERGIE PROPRE**

Le passage de la croissance économique à partir des combustibles fossiles et des industries dépendantes des ressources à des économies circulaires et vertes permettra une croissance économique résiliente et durable qui protégera les écosystèmes sur terre et fera diminuer la pauvreté. Le Pacte vert pour l'Europe est un effort régional majeur visant à réduire les émissions d'au moins 55 % d'ici 2030 et à atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 (Commission

européenne, 2019). Il aura des effets directs (par le biais de la coopération au développement) et indirects (par le biais de son principe de transition juste<sup>6</sup>) sur les pays partenaires de l'Union européenne. Alors que les secteurs et les entreprises traversent une transition climatique neutre, la migration et les migrants joueront un rôle important en raison de la croissance et de l'évolution de la main-d'œuvre.

6. Les Principes de transition justes garantissent que la transition vers une économie neutre pour le climat se déroule de manière équitable, ne laissant personne de côté, et ce faisant, fournit un soutien ciblé aux régions les plus touchées par la transition verte afin d'atténuer les impacts socio-économiques (Commission européenne, 2021b).

Dans le même temps, de nombreux migrants peu et hautement qualifiés employés dans des secteurs dépendant des combustibles fossiles ou des ressources (par exemple, l'industrie, l'agriculture, la construction) devront avoir accès à des programmes de perfectionnement ou de requalification ou à un système de protection sociale. Si des conditions favorables sont réunies, le financement de la diaspora peut contribuer à l'écologisation des économies et les migrants de retour peuvent également transférer les connaissances

techniques et les compétences « vertes » qu'ils ont acquises à l'étranger. De plus, les migrants et leurs familles sont également des consommateurs de produits énergétiques propres et d'autres ressources produites par l'économie verte. Il est essentiel que l'énergie propre soit accessible et abordable afin de garantir que les ménages vulnérables, y compris les familles de migrants, puissent y avoir accès. Actuellement, 90 % des réfugiés vivant dans des camps ont un accès limité à l'énergie (HCR, 2019).

## II ADAPTATION ET RÉSILIENCE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le Cadre d'adaptation à Cancun de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) reconnaît officiellement la migration en tant que moyen d'adaptation (CCNUCC, 2010). La migration peut être une stratégie visant à réduire les vulnérabilités que pose le changement climatique. Un exemple clé est le programme temporaire de migration circulaire de main-d'œuvre mis en place entre les zones écologiquement fragiles en Colombie et le secteur agricole dans la région de Catalogne en Espagne (Rinke, 2011). La migration peut diversifier les moyens de subsistance, réduire les pressions sur les ressources naturelles dans les communautés d'origine, conduire à l'acquisition de nouvelles compétences d'adaptation et augmenter l'épargne des ménages par le biais de transferts de fonds financiers (Banque asiatique de développement, 2012).

Cependant, dans certaines régions touchées par le changement climatique, il peut exister des situations dans lesquelles les communautés ne peuvent pas plus s'adapter. Dans ce cas, un relogement planifié peut être nécessaire pour les populations piégées dans des zones écologiquement fragiles (GIEC, 2019). Même lorsqu'il est bien planifié, le relogement peut avoir des effets socio-économiques négatifs. Pour les familles qui restent sur place, la hiérarchie et la dynamique familiale peuvent changer lorsque certains membres de la famille partent. Cela peut offrir aux femmes des possibilités d'acquérir plus d'autonomie et d'indépendance ou, dans certains cas, réduire leur capacité d'adaptation aux impacts dus au climat s'il leur manque des droits de propriété ou d'accès au financement.

## III GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE

À mesure que le changement climatique augmente la fréquence et l'intensité des risques climatiques et de catastrophes à venir, les déplacements liés aux catastrophes sont susceptibles d'augmenter (UNDRR, 2019). Les migrants, les personnes déplacées et les communautés sont particulièrement vulnérables aux catastrophes, en particulier lorsqu'elles sont confrontées à des barrières linguistiques, à un manque d'inclusion sociale et vivent dans des zones mal desservies ou offrant peu de services. Ils peuvent alors ne pas être conscients des risques de catastrophes naturelles et des tactiques d'intervention dans le pays de destination (OIM, 2017b). Une planification soignée, rapide et inclusive de la préparation, de l'intervention et du rétablissement peut aider à prévenir, à minimiser et à résoudre les déplacements liés aux catastrophes. En outre, il est important de prendre en compte la dimension de genre dans les plans de préparation, car de nombreuses femmes et filles sont plus vulnérables aux risques que les hommes (ONU-Femmes, 2019).

Les événements soudains tout comme les événements lents nécessitent des investissements accrus pour comprendre les risques et les impacts et réduire la vulnérabilité et l'exposition (UNDRR, 2019). Lorsque des déplacements après une catastrophe se produisent, ils sont principalement temporaires et internes. Cependant, un déplacement prolongé peut se produire si des solutions durables ne sont pas trouvées. Les communautés peuvent également être déplacées au-delà des frontières à la suite de catastrophes, entraînant des « déplacements transfrontaliers » (UNDRR, 2019). La vulnérabilité des personnes déplacées est également accrue lorsqu'elles ne sont pas en mesure de recevoir une aide gouvernementale, un permis de travail ou de s'inscrire dans les écoles (par exemple, si des documents d'identité personnels ont été perdus ou détruits). Pendant les périodes de déplacement, des groupes tels que les femmes, les enfants, les personnes âgées et les groupes marginalisés sont les plus à risque.

La biodiversité et les écosystèmes<sup>7</sup> soutiennent la vie et les moyens de subsistance des populations du monde entier. Cela est particulièrement vrai pour les moyens de subsistance dépendants des ressources naturelles, tels que l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'exploitation forestière. Le changement climatique peut entraîner une perte de biodiversité, perturber les services écosystémiques et réduire les ressources naturelles, qui à leur tour, peuvent accroître la concurrence pour les ressources naturelles et exacerber les tensions entre les communautés. Cela peut avoir une incidence sur les moteurs et les expériences de migration. Par exemple, la surpêche peut perturber les écosystèmes aquatiques qui, à leur tour, affecteront la vie et les moyens de subsistance des communautés côtières, des communautés autochtones et des chaînes de valeur dépendantes des ressources naturelles de poissons. Certaines personnes peuvent alors n'avoir d'autre choix que de migrer vers des zones où il existe des aliments et des sources de revenus plus sûres et durables.

D'autre part, la migration peut être une forme d'adaptation pour diversifier le portefeuille de moyens de subsistance d'un ménage, générer des transferts de fonds sociaux et financiers qui peuvent être dirigés vers des activités de protection de l'environnement, de conservation et de renforcement de la résilience, et réduire la pression sur les services écosystémiques (Banque asiatique de développement, 2012). La gestion durable des écosystèmes et de leurs services implique l'inclusion des communautés et des migrants (y compris les éleveurs pastoraux) dans les processus de prise de décision. Cela implique d'être conscient des tensions préexistantes liées à la gestion des ressources naturelles, ainsi que de prendre en compte les impacts des projets de conservation sur les populations locales et mobiles afin de ne pas intensifier les tensions ou créer de nouveaux défis<sup>8</sup>.

## DOMAINES TRANSVERSAUX



### Justice climatique et approche fondée sur les droits

Des mesures et des projets de réponse au changement climatique mal gérés peuvent entraîner des violations des droits de l'homme telles que l'accaparement des terres, le déplacement, la marginalisation et l'exclusion (PNUD, 2019). La lutte contre l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci doivent se faire d'une manière qui respecte les droits de l'homme et la justice climatique afin d'avoir un impact durable sur le long terme. Une approche fondée sur les

droits (ACR) est fondée sur l'intégration des principes des droits de l'homme dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des activités de développement (Commission européenne, 2021a). Conformément à la ACR, les droits des peuples autochtones devraient être promus et protégés, en particulier leurs terres, territoires, ressources (naturelles), moyens de subsistance traditionnels et patrimoine culturel (PNUD, 2019).

### Genre

La dimension de genre doit être prise en compte dans la relation entre la migration, l'environnement et le changement climatique. La migration environnementale est largement déterminée par l'exposition des populations aux risques environnementaux et climatiques et leur capacité à anticiper, à faire face, à s'adapter et à se remettre des conséquences des risques naturels et de la dégradation de l'environnement. Dans l'ensemble, les personnes marginalisées économiquement, politiquement et socialement au sein des communautés touchées par les catastrophes naturelles et la dégradation

de l'environnement subissent les effets du changement climatique de la manière la plus aiguë. Il s'agit très souvent de femmes et d'enfants. Par conséquent, les femmes ont souvent moins de possibilités d'accéder à l'information, de se préparer aux impacts du changement climatique et de migrer. Elles sont plus susceptibles de rester dans les communautés d'origine avec des membres de leur famille dépendants pour faire face aux catastrophes et à la dégradation de l'environnement (OIM, 2014).

7. Les exemples incluent les écosystèmes aquatiques, forestiers et les agro-écosystèmes.

8. Un exemple clé est la population samie du nord de la Scandinavie, dont les pâturages de rennes et les routes pastorales traditionnelles ont été impactés par des projets de développement vert tels que des parcs éoliens.



SECTION 2

# OUTILS

## POURQUOI UTILISER CES OUTILS ?

Grâce aux outils proposés ici, les acteurs de la coopération internationale et du développement peuvent opérer une approche d'intégration de la migration. Il s'agit de comprendre comment la migration sous toutes ses formes<sup>9</sup> peut être intégrée dans la conception, la mise en œuvre ou l'évaluation des interventions en matière d'environnement et de changement climatique, en fonction du contexte. L'intégration de la migration dans les interventions pour l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique favorise non seulement l'inclusion des migrants, mais renforce également les interventions de coopération au développement en les rendant plus cohérentes et efficaces.

## QUAND ET COMMENT UTILISER CES OUTILS ?

Les outils sont destinés à être utilisés lors des différentes phases du cycle d'intervention<sup>10</sup>. Ils comprennent des questions d'orientation, des listes de contrôle et des exemples de projets d'interventions pour aider les utilisateurs à explorer les concepts et les liens avec la migration. Les outils sont conçus pour être adaptés et utilisés indépendamment de la région, du pays ou d'autres facteurs contextuels. Ils ne sont pas destinés à être prescriptifs, mais plutôt à guider ou à inspirer l'intégration de la migration tout au long du cycle d'intervention :

**Figure 1 :**  
Phases du cycle d'intervention



### PHASES

### INTÉGRATION DE LA MIGRATION

 <b>Programmation</b> Analyser le contexte du pays et déterminer les objectifs et les priorités sectorielles de la coopération.	Analyser la situation migratoire et la manière dont elle s'articule avec le contexte sectoriel.
 <b>Conception<sup>11</sup></b> Identifier les idées d'intervention en fonction des besoins et des priorités, évaluer leur faisabilité, puis formuler l'intervention.	Explorer comment la conception des interventions peut intégrer des considérations liées à la migration.
 <b>Mise en œuvre</b> Travailler avec les partenaires de mise en œuvre pour obtenir l'impact prévu de l'intervention et rendre compte des progrès.	Surveiller la manière dont la migration affecte l'intervention et dont elle est influencée par celle-ci.
 <b>Clôture</b> Évaluer la conception, la mise en œuvre et les résultats de l'intervention.	Inclure des questions relatives à la migration dans les évaluations.

9. Pour plus d'informations, consultez le [Glossaire des termes](#).

10. Les phases du cycle d'intervention ci-dessus sont celles utilisées par la Commission européenne dans ses travaux de coopération internationale et de développement. Cependant, différentes organisations utilisent un langage différent pour décrire les phases du cycle de projet ou de planification. Malgré les différences de langage, la plupart des organisations et agences suivent une approche similaire de la planification, de la gestion, du suivi et de l'évaluation de leurs interventions de coopération au développement. L'approche de cette Boîte à outils devrait donc toujours être applicable.

11. Selon les directives de la DG INTPA, les phases d'identification (conception précoce) et de formulation (conception finale) pourraient être fusionnées en une seule phase de conception, considérant de manière pragmatique qu'une intervention pourrait ne pas être totalement identifiée tant qu'elle n'a pas été formulée.

**Figure 2 :**  
Répartition des outils

#### **Outil 1 : Diagnostic rapide**

Fournit un point d'entrée pour l'intégration de la migration.



#### **Outil 2 : Analyse de la situation**

Regroupe des informations et des preuves pour permettre une compréhension plus nuancée du lien entre migration, environnement et changement climatique dans un contexte donné.



#### **Outil 3 : Liste de contrôle des politiques**

Parcourt l'environnement de gouvernance en lien avec la migration, l'environnement et le changement climatique dans un contexte donné.



#### **Outil 4 : Analyse des parties prenantes**

Identifie les parties prenantes à consulter lors de la programmation ainsi que celles qui peuvent être des partenaires ou des bénéficiaires (directs et indirects) de l'intervention.



#### **Outil 5 : Analyse des problèmes**

Examine les barrières ou les goulots d'étranglement, du point de vue de la migration, et planifie des interventions potentielles pour y remédier.



#### **Outil 6 : Analyse des risques**

Souligne les risques liés à la migration d'une intervention, ainsi que les mesures visant à les atténuer.



#### **Outil 7 : Théorie du changement**

Aide à formuler la logique des résultats d'une intervention, notamment en veillant à ce qu'elle intègre les facteurs liés à la migration identifiés et qu'elle y réponde.



#### **Outil 8 : Banque d'indicateurs**

Fournit un ensemble complet d'indicateurs (alignés sur les objectifs de développement durable [ODD]), dans la mesure du possible) qui peuvent être intégrés ou adaptés à une intervention.



#### **Outil 9 : Liste de contrôle de la conception du projet**

Offre un outil de référence rapide pour s'assurer que la migration a été largement intégrée dans la conception des projets.



#### **Outil 10 : Liste de contrôle pour le suivi du projet**

Fournit un outil de référence rapide pour évaluer le degré d'intégration de la migration dans les activités du projet.



#### **Outil 11 : Liste de contrôle pour l'évaluation du projet**

Offre un outil de référence rapide pour évaluer le degré d'intégration de la migration dans une intervention.



# OUTIL 1 : DIAGNOSTIC RAPIDE

## Pourquoi utiliser cet outil ?

Le Diagnostic rapide est conçu comme un « point de départ » pour intégrer la migration dans une intervention pour l'environnement et la lutte contre le changement climatique. Il peut aider à identifier les domaines où la migration pourrait être intégrée dans le document de programmation ou dans le document d'action<sup>12</sup> et constitue une base pour explorer plus en détail les outils complémentaires.

## Quand utiliser cet outil ?

Cet outil devrait être le premier point de référence pour l'intégration de la migration dans une intervention. Cependant, il peut être utilisé lors de n'importe quelle phase du cycle, et même à chacune d'elles.



## Comment utiliser cet outil<sup>13</sup> ?

L'utilisateur peut réfléchir aux questions pour explorer les différents domaines (par exemple, la justification, les parties prenantes, les résultats) d'un Document de programmation ou d'un Document d'action où la migration pourrait être (ou a été) intégrée. Vous devez également garder en tête les principes directeurs énoncés ci-dessus lors de l'utilisation de cet outil (consultez l'Annexe IV). En fonction des besoins, il est possible de consulter d'autres outils pour mieux comprendre et traiter les domaines nécessitant une attention particulière.

Domaines	Questions
Analyse et justification	Une analyse a-t-elle été menée sur la situation liée à la migration (par exemple : les gens se déplacent-ils ou non dans le but de s'adapter aux impacts du changement climatique) ? <i>Pour obtenir de l'aide, référez-vous à l'outil Analyse de la situation.</i>
Parties prenantes et participation	Les groupes, associations ou autres parties prenantes concernées par la migration participent-ils à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation de l'action ? <i>Pour obtenir de l'aide, référez-vous à l'outil Analyse des parties prenantes.</i>
Dialogue politique	La situation spécifique des migrants et des communautés touchées par la migration a-t-elle été évoquée lors des discussions avec les autorités publiques ? <i>Pour obtenir de l'aide, référez-vous à l'outil Liste de contrôle des politiques.</i>
Cadre des résultats	Les résultats, les produits et les activités sont-ils conçus pour refléter les différents besoins et contributions des migrants et de leurs communautés ? <i>Pour obtenir de l'aide, référez-vous à l'outil Théorie du changement.</i>
Données et statistiques	Les données et les indicateurs de l'intervention ont-ils été répartis selon le statut migratoire, le cas échéant ? <i>Pour obtenir de l'aide, référez-vous à l'outil Banque d'indicateurs.</i>

12. Ces documents sont ceux utilisés par la Commission européenne dans sa programmation indicative de la coopération internationale et du développement et dans la formulation de ses interventions. Cependant, différentes organisations utilisent un langage différent au sein des documents de projet. Malgré les différences de langage, la plupart des organisations et agences adoptent une approche similaire.
13. Cet outil peut être utilisé, quels que soient les sous-secteurs concernés ou visés.

<b>Budget</b>	Des ressources financières adéquates ont-elles été allouées à des actions efficaces d'intégration (en pourcentage du budget total) ?
<b>Principes directeurs</b>	Certains des principes directeurs ont-ils été incorporés dans l'intervention ? <i>Pour obtenir de l'aide, référez-vous à l'Annexe IV : Principes directeurs</i>



**En fonction du contexte, prenez note des domaines dans lesquels la migration pourrait être intégrée.**

# OUTIL 2 : ANALYSE DE LA SITUATION

## Pourquoi utiliser cet outil ?

L'Analyse de situation peut être utilisée pour aider à recueillir des informations et des preuves afin de fournir une compréhension plus nuancée des liens entre la migration, l'environnement et le changement climatique dans le pays ou la région à l'étude.

## Quand utiliser cet outil ?

L'outil peut être utilisé au début de la phase de programmation ou dans le cadre de l'analyse du contexte dans la phase de conception<sup>14</sup>.



## Comment utiliser cet outil ?

L'utilisateur peut s'en servir comme d'une analyse de situation autonome ou en complément d'une analyse traditionnelle pour les interventions en matière d'environnement et de changement climatique, afin de s'assurer que l'intervention tient compte des dimensions migratoires. Les questions sont organisées par différents types (consultez le [Glossaire des termes](#) pour les définitions connexes). Les sources de données fournies à l'[Annexe V](#) peuvent être consultées pour répondre aux questions.

Type de migration <sup>15</sup>	Questions
<b>La migration en tant que moyen d'adaptation</b>	1. Le changement climatique a-t-il une incidence sur la migration dans le pays ou la région ?
<b>Sous-secteurs concernés :</b>  	2. La migration dans le pays ou la région est-elle influencée par les chocs climatiques et les facteurs de stress (p. ex. inondations, cyclones, sécheresses, fonte du pergélisol et des glaciers, élévation du niveau de la mer) ?
	3. Quelles régions du pays ou de la région connaissent une augmentation des flux migratoires en raison de ces chocs et facteurs de stress ?
	4. Que fait-on pour soutenir ceux qui se déplacent en raison de changements environnementaux ou climatiques (répartis par âge, genre et statut migratoire) ?
	5. La migration a-t-elle réduit la pression sur les ressources naturelles et les services écosystémiques dans les communautés d'origine ?
	6. Quels sont les impacts de la migration sur les services écosystémiques, la biodiversité et les ressources naturelles dans les communautés d'origine et d'accueil ?
	 Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte. <input data-bbox="430 1859 1324 1948" type="text"/>

14. Au cours de la phase de conception, les analyses du contexte, des politiques et des parties prenantes ne sont pas effectuées de manière séquentielle : il s'agit de processus itératifs qui s'alimentent mutuellement.

15. Reportez-vous au [Glossaire des termes](#) pour obtenir des définitions sur les types de migration.

Type de migration <sup>15</sup>	Questions
<p><b>Migration de main-d'œuvre</b></p> <p><i>Sous-secteurs concernés :</i></p> 	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les travailleurs migrants travaillent-ils dans des secteurs qui dépendent des ressources (répartis par âge, genre et statut migratoire) ?</li> <li>2. Y a-t-il des programmes de travail, des partenariats bilatéraux en matière de compétences ou des programmes de migration circulaire/saisonnaire de main-d'œuvre en place pour les communautés vulnérables aux impacts du changement climatique ?</li> <li>3. Y a-t-il des programmes ou des systèmes de travail en place pour attirer des talents de l'étranger afin de soutenir la transition verte ? Ces migrants sont-ils hautement ou peu qualifiés ?</li> <li>4. Les travailleurs migrants travaillent-ils dans des secteurs qui seront essentiels à la transition verte (énergie propre, agriculture, construction, etc.) ?</li> </ol> <p> Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte.</p> <div style="border: 1px solid #ccc; height: 30px; width: 100%;"></div>
<p><b>Pastoralisme et transhumance</b></p> <p><i>Sous-secteurs concernés :</i></p> 	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. De quelle manière les impacts du changement climatique ont-ils une incidence sur la vie et les moyens de subsistance des éleveurs pastoraux ? En quoi cette expérience diffère-t-elle selon l'âge et le genre ?</li> <li>2. Existe-t-il des tensions à propos des terres et des ressources naturelles entre les éleveurs pastoraux et les communautés sédentaires ?</li> <li>3. Y a-t-il des zones ou des communautés spécifiques où le pastoralisme et la transhumance sont particulièrement menacés en raison des chocs climatiques et des facteurs de stress ?</li> <li>4. La création d'infrastructures vertes ou résilientes face au climat ou d'autres initiatives environnementales perturbera-t-elle les pratiques pastorales traditionnelles, en particulier parmi les communautés autochtones ?</li> </ol> <p> Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte.</p> <div style="border: 1px solid #ccc; height: 30px; width: 100%;"></div>

Type de migration <sup>15</sup>	Questions
<p><b>Transferts de fond et diaspora</b></p> <p>Sous-secteurs concernés :</p> 	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les transferts de fonds qui parviennent aux collectivités sont-ils vulnérables au changement climatique ?</li> <li>2. Quel type d'impact les transferts de fonds envoyés aux zones touchées par le changement climatique ou par la dégradation de l'environnement ont-ils au niveau des ménages et des communautés ?</li> <li>3. Existe-t-il des produits et services financiers pour mobiliser les transferts de fonds et le financement de la diaspora afin de financer l'adaptation au changement climatique ?</li> <li>4. Y a-t-il des partenariats ou des mécanismes en place pour faciliter les transferts de connaissances et de compétences entre les communautés d'origine et de destination ?</li> <li>5. Existe-t-il des initiatives de conseil et de renforcement des capacités pour aider les migrants et les bénéficiaires de transferts de fonds à investir dans l'énergie propre, l'agriculture résiliente face au changement climatique et les infrastructures durables ?</li> </ol> <p> Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte.</p> <div style="border: 1px solid #ccc; height: 30px; width: 100%;"></div>
<p><b>Migration de retour</b></p> <p>Sous-secteurs concernés :</p> 	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un nombre élevé de migrations de retour vers le pays ou la région ? Où ces personnes retournent-elles (réparties par âge, genre et statut migratoire) ?</li> <li>2. Les gens retournent-ils dans des zones vulnérables au changement climatique et à la dégradation de l'environnement ?</li> <li>3. À quels types de défis les personnes de tous les groupes de genre, en particulier les groupes vulnérables, sont-elles confrontées lorsqu'elles retournent dans les communautés après une évacuation ou un déplacement ?</li> <li>4. Quels sont les impacts de la migration de retour sur les services écosystémiques, la biodiversité et les ressources naturelles dans les communautés de retour ?</li> <li>5. Les migrants de retour apportent-ils des compétences et des connaissances qui pourraient aider les communautés d'origine à répondre au changement climatique ?</li> </ol> <p> Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte.</p> <div style="border: 1px solid #ccc; height: 30px; width: 100%;"></div>

Type de migration <sup>15</sup>	Questions
<p><b>Déplacement</b></p> <p><i>Sous-secteurs concernés :</i></p>  	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les personnes ont-elles été déplacées par des catastrophes entraînées par des risques naturels ou par la dégradation de l'environnement (réparties par âge, genre et statut migratoire) ?</li> <li>2. Y a-t-il eu des cas de déplacement prolongé de personnes déplacées par des catastrophes provoquées par des risques naturels ?</li> <li>3. Où résident ces personnes déplacées ? Résident-elles dans des camps ou hors des camps ? Quelles sont les principales préoccupations environnementales présentes dans les camps de personnes déplacées ?</li> <li>4. Les personnes déplacées vivent-elles dans des zones exposées à des risques naturels et à la dégradation ?</li> <li>5. Les tensions à propos des terres et des ressources naturelles contribuent-elles au risque de déplacement ?</li> <li>6. En quoi le risque de déplacement en cas de catastrophe diffère-t-il selon l'âge, le genre ou parmi les groupes socialement marginalisés, les communautés autochtones ou les personnes handicapées ?</li> <li>7. Quels sont les impacts du déplacement sur les services écosystémiques, la biodiversité et les ressources naturelles dans les communautés d'accueil ?</li> </ol> <p> Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte.</p> <div style="border: 1px solid #ccc; height: 30px; width: 100%;"></div>
<p><b>Migrants en situation de vulnérabilité</b></p> <p><i>Sous-secteurs concernés :</i></p>   	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le changement climatique et la dégradation de l'environnement ont-ils une influence sur la vulnérabilité des migrants, y compris les femmes, les groupes sociaux marginalisés et les autochtones dans le pays ou la région ?</li> <li>2. La cartographie des risques, la planification de l'établissement et les consultations ont-elles été menées pour identifier les communautés à haut risque, y compris les communautés autochtones et les groupes socialement marginalisés, qui pourraient nécessiter un relogement planifié ?</li> <li>3. Y a-t-il des populations à mobilité limitée qui risquent de devenir des « populations piégées » par le changement climatique dans des zones écologiquement fragiles (réparties par âge, genre et statut migratoire) ?</li> <li>4. Existe-t-il des situations de trafic d'êtres humains ou de travail forcé ou de travail des enfants à la suite d'une catastrophe entraînée par des risques naturels (répartis par âge, genre et statut migratoire) ?</li> </ol> <p> Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte.</p> <div style="border: 1px solid #ccc; height: 30px; width: 100%;"></div>

# OUTIL 3 : LISTE DE CONTRÔLE DES POLITIQUES

## Pourquoi utiliser cet outil ?

La Liste de contrôle des politiques permet d'explorer l'environnement de gouvernance en relation avec la migration, l'environnement et le changement climatique dans un pays ou une région donnés. Elle peut aider les utilisateurs à comprendre le paysage politique<sup>16</sup> qui pourrait figurer dans le document de programmation ou les documents d'action<sup>17</sup> ou peut influencer la mise en œuvre et l'impact d'une intervention.

## Quand utiliser cet outil ?

Cet outil peut être utilisé dans la phase de programmation ou de conception. Il complète l'analyse effectuée dans l'Analyse de la situation (Outil 2) et l'Analyse des parties prenantes (Outil 4).



## Comment utiliser cet outil ?

L'utilisateur peut parcourir la liste de contrôle pour identifier les lois et politiques pertinentes, déterminer si elles répondent aux besoins des migrants et de leurs communautés, et comprendre où sont les lacunes qui peuvent nécessiter une attention plus approfondie pendant la phase de conception. Cet outil comprend des considérations politiques transversales qui sont pertinentes pour tous les sous-secteurs. Les autres points sont ensuite organisés par sous-secteur afin de correspondre aux domaines d'intérêt potentiel de l'utilisateur. Les principaux cadres politiques ou stratégies à garder à l'esprit sont référencés dans l'Annexe I.

Sous-secteurs	Questions	Oui	Non
<b>Domaines transversaux</b> 	1. Le gouvernement a-t-il ratifié l'Accord de Paris sur les changements climatiques ?		
	2. Où en est le pays dans sa progression en matière d'ODD liés à l'environnement, au changement climatique et à la migration ?		
	3. Le pays a-t-il ratifié d'autres conventions internationales et régionales pertinentes ou s'est-il engagé à respecter des cadres internationaux (mentionnés dans l'Annexe I) ?		
	4. Les politiques publiques et les législations nationales sont-elles conformes à ces cadres et engagements internationaux ?		
	5. Les politiques publiques nationales et la législation sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci incluent-elles les peuples autochtones, leurs moyens de subsistance traditionnels et leur patrimoine culturel ?		

16. La coopération de l'Union européenne reste guidée par le cadre politique de l'Union européenne et par les priorités des pays partenaires, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les ODD et le nouveau Consensus européen sur le développement étant au cœur du processus de programmation. Pour plus d'informations sur la coopération au développement de l'Union européenne dans ce secteur, consultez l'Annexe II.

17. Ces documents sont ceux utilisés par la Commission européenne dans sa programmation indicative de la coopération internationale et du développement et dans la formulation de ses interventions. Cependant, différentes organisations utilisent un langage différent au sein des documents de projet. Malgré les différences de langage, la plupart des organisations et agences adoptent une approche similaire.

Sous-secteurs	Questions	Oui	Non
...	<p>6. Les politiques publiques et les législations nationales prennent-elles en compte les droits de l'homme et de la justice climatique ?</p> <p>7. Existe-t-il des mécanismes de coordination nationaux et infranationaux abordant le lien entre la migration, l'environnement et le changement climatique ?</p> <p>8. Existe-t-il des capacités suffisantes au niveau local, national ou régional pour gérer les impacts du changement climatique, en particulier parmi les groupes les plus touchés tels que les femmes, les personnes âgées, les communautés autochtones et les personnes dépendantes des ressources naturelles ?</p> <p>9. Les politiques publiques et les législations nationales et locales sur l'adaptation au changement climatique, l'atténuation et la réduction des risques de catastrophes prennent-elles en compte les questions de genre ?</p> <p> Notez les considérations politiques ou les lacunes à prendre en compte.</p> <div style="border: 1px solid black; height: 30px; width: 550px;"></div>		
<b>L'économie verte et l'énergie propre</b> 	<p>1. Y a-t-il des politiques nationales/régionales en place pour permettre la transition vers une énergie verte ? Si oui, la migration est-elle prise en compte dans ces politiques ?</p> <p>2. Y a-t-il un mécanisme national/régional en place pour gérer une transition juste qui ne laisse personne de côté ? Si oui, les migrants sont-ils pris en compte ?</p> <p>3. Les politiques nationales d'amélioration et de requalification des compétences pour soutenir la transition verte incluent-elles les travailleurs migrants ?</p> <p>4. Les politiques nationales de travail reflètent-elles la nécessité d'attirer les travailleurs migrants pour répondre à la demande de main-d'œuvre pendant la transition verte ?</p> <p>5. Les migrants et les communautés sont-ils pris en compte dans les services et les politiques d'énergie propre ?</p> <p> Notez les considérations politiques ou les lacunes à prendre en compte.</p> <div style="border: 1px solid black; height: 30px; width: 550px;"></div>		
<b>Adaptation et résilience face aux changements climatiques</b> 	<p>1. Les gouvernements incluent-ils la référence à la migration dans les Contributions déterminées au niveau national (CDN), dans les Communications nationales à la CCNUCC et dans les plans nationaux d'adaptation (PAN) de leur pays ?</p> <p>2. D'autres stratégies d'adaptation au changement climatique considèrent-elles la migration en tant que moyen d'adaptation ?</p> <p>3. Des politiques sont-elles en place pour faciliter l'engagement des migrants dans les activités de renforcement de la résilience ?</p> <p>4. Est-ce que les éleveurs pastoraux sont inclus à différents niveaux de la planification, des initiatives et de la surveillance en matière d'adaptation au changement climatique ?</p> <p>5. Les transferts de fonds ou le financement de la diaspora sont-ils pris en compte dans les politiques, stratégies ou plans d'action associés à l'adaptation au changement climatique ?</p> <p> Notez les considérations politiques ou les lacunes à prendre en compte.</p> <div style="border: 1px solid black; height: 30px; width: 550px;"></div>		

Sous-secteurs	Questions	Oui	Non
<b>Gestion des risques de catastrophe</b> 	1. Le pays fait-il un compte rendu sur le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes ?		
	2. Y a-t-il un mécanisme national/régional en place pour gérer les déplacements en cas de catastrophe ?		
	3. La migration est-elle prise en compte dans les politiques et plans nationaux et infranationaux de gestion des risques de catastrophe ? Ces politiques prennent-elles en compte un manque d'inclusion sociale et le moyen de surmonter les barrières linguistiques ?		
	4. Les politiques de préparation et d'intervention en cas de catastrophe prennent-elles en compte les risques de trafic d'êtres humains et de contrebande à la suite de catastrophes provoquées par des risques naturels ?		
	 Notez les considérations politiques ou les lacunes à prendre en compte. <input type="text"/>		
<b>Protection de l'environnement et gestion durable des ressources naturelles pour les services écosystémiques</b> 	1. Le pays fait-il un compte rendu sur la Convention de l'Organisation des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et sur la Convention sur la diversité biologique ?		
	2. La migration est-elle prise en compte dans les politiques nationales de gestion de la biodiversité et des ressources naturelles ?		
	3. Les décideurs politiques consultent-ils les migrants (y compris les éleveurs pastoraux, les communautés autochtones et les femmes) dans les processus politiques et la prise de décision sur la gestion des ressources naturelles ?		
	4. Existe-t-il des politiques d'utilisation des terres qui étendent les terres cultivées ? Tous les bénéficiaires et parties prenantes ont-ils été inclus dans la prise de décision ?		
	5. Existe-t-il des mécanismes de coordination à plusieurs niveaux, et tenant compte de la migration, sur la gouvernance des ressources naturelles, la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité ?		
	6. Les réglementations des plans de gestion des aires protégées ont-ils restreint l'accès des communautés pastorales aux ressources naturelles qui leur sont vitales et constituent des moyens de subsistance essentiels ?		
	 Notez les considérations politiques ou les lacunes à prendre en compte. <input type="text"/>		

# OUTIL 4 : ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

## Pourquoi utiliser cet outil ?

L'Analyse des parties prenantes peut être utilisée pour identifier les parties prenantes à consulter lors de la programmation ainsi que celles qui peuvent être des partenaires ou des bénéficiaires pertinents (directs et indirects) pour l'intervention. Cet outil permet d'établir les expériences, le rôle et les besoins potentiels des différentes parties prenantes dans un pays ou une région donnés.

## Quand utiliser cet outil ?

Cet outil est à utiliser pendant la phase de programmation ou de conception. Il complète l'analyse effectuée dans l'Analyse de la situation (Outil 2) et la Liste de contrôle des politiques (Outil 3).



## Comment utiliser cet outil ?

L'utilisateur peut passer en revue les questions de cet outil pour étudier les différents groupes de parties prenantes qui pourraient être engagés ainsi que la manière de les engager. Les questions sont organisées par groupe de parties prenantes et constituent un point de départ pour recueillir des informations sur la possibilité pour les parties prenantes :

- de fournir des informations contextuelles pour guider la programmation sur la base de leur **expérience** (c'est-à-dire les parties prenantes à consulter pendant la programmation ou la conception) ;
- d'être des partenaires ou des exécutants potentiels qui peuvent soutenir la réalisation des résultats de l'intervention en fonction de leur **rôle** (c'est-à-dire les parties prenantes qui pourraient être des partenaires de mise en œuvre), ou ;
- d'être des bénéficiaires (directs ou indirects) de l'intervention en fonction de leurs **besoins**.

Les utilisateurs sont encouragés à examiner les questions de chaque colonne de l'analyse des parties prenantes afin d'identifier les domaines pertinents, puis à utiliser les cases à cocher pour indiquer les parties prenantes les plus pertinentes dans chaque catégorie. Avant d'utiliser l'outil, il est recommandé d'identifier les parties prenantes principales présentes dans votre pays ou région. Les principales parties prenantes potentielles sont mentionnées dans le tableau situé en dessous de l'outil.

Parties prenantes	Questions		
	Expérience	Rôles	Besoins
<p><b>Migrants (de tous les types de migration, de tous les genres, de tous les âges et de toutes les catégories)</b></p> <p><i>Sous-secteurs concernés :</i></p> 	<ol style="list-style-type: none"> <li>Dans quelle mesure les migrants sont-ils impactés par le changement climatique ?</li> <li>De quelles différentes façons les divers types de migrants vivent-ils les impacts du changement climatique ?</li> <li>Les ménages adoptent-ils la migration de main-d'œuvre en tant que stratégie pour gérer les chocs climatiques et les facteurs de stress ?</li> <li>Quels sont les facilitateurs ou les obstacles à l'adaptation au changement climatique et au renforcement de la résilience chez les migrants ?</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Les migrants sont-ils impliqués dans les activités de planification ou dans les projets en faveur de l'environnement et contre la lutte contre le changement climatique ?</li> <li>Dans quelle mesure les migrants sont-ils impliqués dans la protection de l'environnement, la conservation et la gestion durable des ressources ?</li> <li>La diaspora est-elle impliquée dans le renforcement de la résilience face aux impacts du changement climatique dans les communautés d'origine ?</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Les besoins des migrants sont-ils pris en compte pour améliorer l'offre d'activités de réduction des risques de catastrophes, d'adaptation au climat et de protection et de conservation de l'environnement, ainsi que leur accès à ces mêmes activités ?</li> <li>De quelle manière les migrants sont-ils touchés par la transition verte ? Dans quelle mesure les travailleurs migrants peuvent-ils accéder à des initiatives de qualification et de requalification ou à des mesures de protection sociale ?</li> <li>Les migrants sont-ils en mesure d'accéder à l'énergie, à des systèmes alimentaires résilients face au climat, à l'eau potable, à un logement et un assainissement résilients face au climat ?</li> </ol>
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :
<p><b>Communautés touchées par la migration</b></p> <p><i>Sous-secteurs concernés :</i></p> 	<ol style="list-style-type: none"> <li>Dans quelle mesure les communautés sont-elles touchées par la migration environnementale ?</li> <li>Comment les communautés s'adaptent-elles aux changements climatiques ?</li> <li>Comment sont perçus la migration environnementale et les migrants par la communauté ?</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Quel rôle les communautés d'accueil des migrants jouent-elles pour répondre aux défis climatiques ou environnementaux ?</li> <li>Les communautés participent-elles à des activités de protection de l'environnement ou à l'action climatique ?</li> <li>Les communautés encouragent-elles l'insertion des migrants dans les efforts de réduction des risques de catastrophes ?</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Les communautés ont-elles la capacité d'accueillir des personnes déplacées ? Y a-t-il une pénurie de terres, d'énergie, d'eau, de logements sûrs et abordables, de services ou d'emplois ?</li> <li>Les communautés touchées par la migration bénéficient-elles d'approches d'adaptation et de renforcement de la résilience par zone ?</li> </ol>
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :

Parties prenantes	Questions		
	Expérience	Rôles	Besoins
<p><b>Les gouvernements nationaux (y compris les institutions chargées de la gouvernance des migrations, de la planification du développement, des politiques sectorielles et du dialogue national-local)</b></p> <p><i>Sous-secteurs concernés :</i></p> 	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quelles entités du gouvernement national sont responsables des politiques relatives à la migration, à l'environnement et au changement climatique ?</li> <li>2. Comment les gouvernements nationaux réduisent-ils ou planifient-ils les impacts du changement climatique ?</li> <li>3. Les entités responsables de l'environnement et du changement climatique prennent-elles en compte la migration dans leurs politiques, plans ou programmes ?</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quel est le rôle des entités gouvernementales nationales dans la mise en œuvre de plans inclusifs de protection et de conservation de l'environnement ?</li> <li>2. Comment les différents ministères collaborent-ils pour lutter contre le changement climatique, la dégradation de l'environnement et leurs impacts sur les migrants et les communautés ?</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les gouvernements nationaux disposent-ils de capacités suffisantes pour intégrer la migration dans les politiques, plans ou programmes environnementaux et en matière de changement climatique ?</li> <li>2. L'Institut national responsable des statistiques répartit-il les données par statut migratoire ?</li> </ol>
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :
<p><b>Gouvernements infranationaux (y compris les municipalités, les autorités municipales et les conseils de district/régionaux)</b></p> <p><i>Sous-secteurs concernés :</i></p> 	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quelle est la compréhension des parties prenantes gouvernementales infranationales en matière de migration, d'environnement et de lutte contre le changement climatique, et quelles sont les politiques qui en découlent ?</li> <li>2. Comment cela contribue-t-il aux plans, politiques ou programmes infranationaux de réponse au changement climatique et à ses effets ?</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quel est le niveau d'autonomie des administrations infranationales dans la mise en œuvre ou la formulation d'interventions liées à la migration, à l'environnement et au changement climatique ?</li> <li>2. Les gouvernements infranationaux sont-ils habilités à jouer un rôle dans l'intégration des migrants ainsi que dans l'accueil des personnes déplacées dans le contexte du changement climatique ?</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Existe-t-il une coordination entre les administrations infranationales compétentes responsables des migrations, de l'environnement et du changement climatique ?</li> <li>2. Les parties prenantes des gouvernements infranationaux sont-elles conscientes des besoins et des expériences spécifiques des migrants et de la manière dont ceux-ci sont affectés par l'environnement et le changement climatique ?</li> </ol>
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :

Parties prenantes	Questions		
	Expérience	Rôles	Besoins
<p><b>Société civile (y compris les institutions universitaires, les établissements de formation, les ONG, les organisations confessionnelles, les médias et les chefs religieux et traditionnels)</b></p> <p><b>Sous-secteurs concernés :</b></p> 	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quelles parties prenantes de la société civile ont de l'expérience ou de l'expertise dans les domaines de la migration, de l'environnement et du changement climatique ?</li> <li>2. Quel est le niveau de collaboration entre le gouvernement et les acteurs de la société civile en matière de migration, d'environnement et de changement climatique ?</li> <li>3. Quels sont les principaux défis et opportunités que les organisations de la société civile mettent en évidence dans cet espace ?</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Existe-t-il des organisations de la société civile représentant les migrants ? Si oui, quel est leur rôle ?</li> <li>2. Quel est le rôle de la société civile dans le soutien aux personnes déplacées en cas de catastrophe ?</li> <li>3. Quel est le rôle des groupes de femmes dans la mise en évidence des dimensions sexospécifiques des risques liés au changement climatique ?</li> <li>4. Dans quelle mesure les dirigeants traditionnels, autochtones et communautaires participent-ils à la gestion des ressources naturelles et à la protection de l'environnement ?</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les organisations de la société civile disposent-elles des ressources, des outils et du savoir-faire nécessaires pour représenter efficacement les migrants ?</li> <li>2. De quelle manière les parties prenantes des médias contribuent-elles à influencer les perceptions de la migration par le public ?</li> <li>3. Les établissements universitaires mènent-ils des recherches ou recueillent-ils des données sur les liens entre la migration, l'environnement et le changement climatique ?</li> </ol>
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :
<p><b>Secteur privé (y compris les associations industrielles et patronales)</b></p> <p><b>Sous-secteurs concernés :</b></p> 	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les associations d'employeurs ont-elles contribué aux discussions sur le perfectionnement ou la requalification des travailleurs (y compris les migrants) dans le cadre de la transition verte ?</li> <li>2. Est-il possible d'impliquer les migrants et les communautés dans l'énergie propre, l'agriculture durable, la construction durable ou l'industrie durable ?</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Comment le secteur privé permet-il aux migrants de contribuer à la transition vers une économie verte, ou d'en bénéficier ?</li> <li>2. Les sociétés et les entreprises participent-elles à faciliter la migration des personnes peu ou hautement qualifiées pour soutenir la transition verte ?</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le secteur privé a-t-il besoin d'aide pour comprendre comment offrir des possibilités d'apprentissage et de formation à tous les travailleurs (y compris les migrants) dans le cadre de la transition verte ?</li> </ol>
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :

Parties prenantes	Questions		
	Expérience	Rôles	Besoins
<b>Organisations internationales</b>  <b>Sous-secteurs concernés :</b> 	1. Quels types d'actions les organisations internationales et autres réseaux pertinents entreprennent-ils en matière de migration, d'environnement et de changement climatique dans le contexte spécifique du pays ?	1. Les organisations internationales, en particulier l'OIM, le PNUD, le PNUE et d'autres organisations des Nations Unies actives dans les domaines de la migration, de l'environnement et du changement climatique, ont-elles des bureaux dans les pays partenaires et sont-elles engagées en tant que partenaires techniques ou agences de mise en œuvre ?  2. Dans quelle mesure les organisations internationales sont-elles mobilisées comme sources de données et d'expertise dans ce domaine ?	1. Les politiques, processus et programmes soutenus par les organisations internationales sont-ils mis à contribution pour échanger des informations et établir des partenariats sur la migration, l'environnement et le changement climatique ?
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :
<b>Autres agences de coopération au développement</b>  <b>Sous-secteurs concernés :</b> 	1. Les agences de coopération au développement ont-elles des interventions passées, en cours ou à venir concernant la migration dans le contexte de l'environnement et du changement climatique ?	1. Existe-t-il un mécanisme de coordination sectoriel en matière d'environnement et le changement climatique ? Si oui, inclut-il la migration ?	1. Comment les agences partagent-elles les données, les expériences et les autres ressources liées à la migration qui sont utiles pour la programmation en matière d'environnement et de lutte contre le changement climatique ?
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :

**Référence rapide aux parties prenantes potentielles**

*Cochez si nécessaire*

<b>Partenaire(s) clé(s) des Nations Unies</b>	FAO, OIT, FIDA, OIM, ONU-Femmes, PNUD, UNDRR, ONU-Habitat, ONUDI, PNUE, PAM, HCR, OMS, Banque mondiale	
<b>Principaux partenaires gouvernementaux</b>	Entité responsable du développement rural	
	Entité responsable de l'agriculture, de la pêche et de la foresterie	
	Entité responsable du développement urbain	
	Entité responsable de l'Intérieur/des Affaires intérieures	
	Entité responsable de la planification nationale	
	Entité responsable du travail/de l'emploi/de la migration/de la diaspora	
	Entité responsable des services sociaux	
	Entité responsable des finances/de l'économie/des transferts de fonds	
	Entité responsable du genre et de la jeunesse	
	Entité responsable de l'éducation	
	Entité responsable de la formation professionnelle	
	Entité responsable des normes environnementales nationales et des règlements connexes	
	Entité responsable de la santé	
Entité responsable de la collecte et de la publication des statistiques		
<b>Autres partenaires potentiels</b>	Diasporas et associations de migrants	
	Agences pour l'emploi	
	Opérateurs de transfert d'argent	
	OSC	
	Employeurs	
	Secteur privé	
	Producteurs/organisations paysannes	
	Syndicats	
	Associations de crédit	
	Groupes de jeunes	
Groupes de réflexion et milieux universitaires		
Établissements d'enseignement		

# OUTIL 5 : ANALYSE DES PROBLÈMES

## Pourquoi utiliser cet outil ?

L'Analyse des problèmes est utile pour explorer les barrières ou les goulots d'étranglement, du point de vue de la migration, qui peuvent avoir été identifiés pendant la phase de programmation et pour élaborer des interventions potentielles pour l'environnement et la lutte contre le changement climatique destinées y répondre.

## Quand utiliser cet outil ?

Cet outil peut être utilisé pendant la phase de conception du cycle.



## Comment utiliser cet outil ?

L'utilisateur peut consulter les exemples de problèmes potentiels liés à la migration, à l'environnement et au changement climatique fournis, dans les différents sous-secteurs qui l'intéressent ou sur lesquels il se concentre. Il y a aussi des problèmes transversaux mentionnés qui affectent divers sous-secteurs. En fonction des problèmes les plus pertinents pour le contexte donné, l'utilisateur peut alors consulter la liste des interventions possibles (c'est-à-dire les domaines prioritaires de soutien) pour répondre au(x) problème(s) qui ont été identifié(s). Lors de l'analyse d'un problème, il est important de prendre en compte des problèmes auxquels sont confrontés différents groupes socio-économiques, y compris les différences de genre et d'âge, ainsi que les besoins des personnes handicapées et des migrants en situation de vulnérabilité.

Sous-secteurs	Exemples de problèmes identifiés	Interventions potentielles
<b>Domaines transversaux</b> 	<b>Les femmes sont plus susceptibles d'être déplacées lors de catastrophes naturelles que les hommes.</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Inclure les femmes dans les systèmes d'alerte précoce.</li><li>2. Travailler avec les premiers intervenants pour s'assurer que les activités de RRC sont accessibles aux femmes. Les mesures pourraient inclure le ciblage des messages et des efforts de communication sur la RRC envers les femmes ou la garantie que les abris anti-tempête tiennent compte des croyances culturelles ou religieuses des femmes.</li><li>3. Intégrer une dimension sexospécifique dans les évaluations des risques et la modélisation des catastrophes et encourager les organismes statistiques à recueillir des données réparties par genre.</li><li>4. Travailler avec les gouvernements partenaires au niveau local et national pour adhérer aux perspectives explicites de genre dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes lors de la création de politiques, de stratégies et de plans de RRC sexospécifiques.</li><li>5. Travailler avec des groupes de femmes ainsi qu'avec d'autres partenaires de la société civile et des premiers intervenants pour atteindre les femmes dans les communautés et les inclure dans les plans, programmes et activités de RRC.</li></ol>

Sous-secteurs	Exemples de problèmes identifiés	Interventions potentielles
...	<p>Les femmes manquent d'inclusion financière, ce qui les empêche d'acheminer leurs transferts de fonds vers des activités de renforcement de la résilience et des capacités d'adaptation.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Offrir un mentorat financier et une formation aux femmes en collaborant avec des institutions financières et des groupes de femmes.</li> <li>2. Renforcer ou développer les contextes juridiques et réglementaires pour un accès équitable aux institutions financières.</li> <li>3. Soutenir les gouvernements partenaires, la société civile, les chefs religieux, les chefs traditionnels et les groupes de femmes pour examiner les normes culturelles ou religieuses qui peuvent avoir une incidence sur l'accès des femmes aux institutions financières.</li> </ol>
	<p>Des projets d'infrastructures vertes, de conservation et de biodiversité mal gérés contribuent aux violations des droits de l'homme qui influencent les flux migratoires.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Soutenir les pays partenaires, la société civile ou le secteur privé pour éviter, minimiser et traiter les déplacements liés aux projets d'infrastructure verte, de conservation et de biodiversité.</li> <li>2. Encourager les pays partenaires à s'engager avec les dirigeants et les communautés autochtones dans des projets d'infrastructure verte, de conservation et de biodiversité.</li> <li>3. Mettre en place un outil d'évaluation standard pour les projets d'infrastructure, de conservation ou de biodiversité afin d'en comprendre les impacts potentiels sur la migration ou les perturbations des moyens de subsistance locaux, en particulier parmi les communautés autochtones, qui en découlent.</li> <li>4. Encourager d'autres options de subsistance et des réseaux de sécurité sociale pour les communautés dépendantes des ressources.</li> </ol>



Notez toute intervention potentielle qui devrait être envisagée.

<p><b>L'économie verte et l'énergie propre</b></p> 	<p>Les secteurs les plus touchés par la transition verte emploient un grand nombre de travailleurs migrants qui risquent d'être « laissés de côté » par la transition verte.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Inclure les travailleurs migrants dans les initiatives de perfectionnement et de requalification dans les secteurs touchés.</li> <li>2. Intégrer les travailleurs migrants dans les mesures de protection sociale pour les secteurs touchés en collaborant avec le secteur privé et les entités gouvernementales concernées.</li> <li>3. Créer des conditions favorables (c'est-à-dire l'accès à des initiatives financières vertes telles que le fonds pour une transition juste, des programmes de requalification/ de perfectionnement des compétences, etc.) pour que les petites et moyennes entreprises appartenant à des migrants puissent participer à la transition verte.</li> <li>4. Créer ou renforcer les possibilités pour les migrants de contribuer à l'économie verte par l'emploi ou l'innovation dans les secteurs verts.</li> </ol>
--	--	---

Sous-secteurs	Exemples de problèmes identifiés	Interventions potentielles
...	Les migrants se heurtent à des obstacles pour accéder à l'énergie propre.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Fournir un accès à l'énergie propre et renouvelable aux migrants en s'engageant avec les gouvernements partenaires, les entités du secteur privé et la société civile.</li> <li>2. Inclure des solutions d'énergie propre dans la Coordination et la gestion des camps (CCCM).</li> <li>3. Travailler avec le secteur privé pour attirer un soutien financier et une expertise technologique afin d'étendre l'accès à l'énergie propre aux migrants.</li> <li>4. Élaborer et mettre en œuvre un mécanisme de transition juste<sup>18</sup> qui inclut les migrants afin de faciliter l'accès à une énergie propre, abordable et sûre.</li> </ol>



Notez toute intervention potentielle qui devrait être envisagée.

<b>Adaptation et résilience face aux changements climatiques</b> 	<b>La dégradation de l'environnement et le changement climatique affectent la dynamique des migrations.</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Surveiller systématiquement les migrations, y compris les déplacements, liées à l'environnement et au changement climatique.</li> <li>2. Travailler avec les gouvernements pour démarrer des activités de restauration écologique afin de réduire les facteurs environnementaux.</li> <li>3. Travailler avec des établissements universitaires pour comprendre le rôle de l'environnement et du changement climatique en tant que moteur de la migration.</li> <li>4. Mettre en place des mécanismes de coordination pour favoriser la cohérence des politiques du point de vue du lien entre la migration, l'environnement et le changement climatique.</li> <li>5. Mettre en place des mesures ciblées d'adaptation au changement climatique et de renforcement de la résilience, y compris la migration en tant que réponse d'adaptation.</li> </ol>
	<b>Il y a un manque de compréhension de la migration en tant que stratégie d'adaptation.</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sensibiliser à la migration en tant que stratégie d'adaptation au changement climatique avec les gouvernements partenaires (nationaux et locaux), la société civile, le monde universitaire ou le secteur privé.</li> <li>2. Soutenir les pratiques d'adaptation au changement climatique, qui aident à prévenir, à minimiser et à répondre aux déplacements liés aux effets néfastes du changement climatique.</li> <li>3. Travailler avec des établissements universitaires et de recherche pour mener des recherches et établir des rapports et des statistiques sur les liens entre la migration et l'adaptation.</li> <li>4. Travailler avec les médias locaux et leur fournir des données pour corriger le discours sur les migrants et la migration dans le contexte du changement climatique et de l'environnement.</li> </ol>

18. Cela pourrait être calqué sur le mécanisme de transition qui vient juste d'être publié par la Commission européenne dans son Pacte vert pour l'Europe.

Sous-secteurs	Exemples de problèmes identifiés	Interventions potentielles
...	Les voies ou les possibilités de migration sont limitées pour permettre aux personnes de s'adapter et de renforcer leur résilience face au changement climatique.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Établir des partenariats bilatéraux et multilatéraux en matière de compétences ainsi que des programmes de migration circulaire pour les communautés touchées par le changement climatique.</li> <li>2. Travailler avec les gouvernements partenaires et les organismes régionaux pour sensibiliser à la migration en tant que stratégie d'adaptation au changement climatique.</li> <li>3. Cartographier les lacunes du marché du travail où les partenariats de compétences et les programmes de migration circulaire des communautés touchées par le changement climatique pourraient être bénéfiques.</li> </ol>



Notez toute intervention potentielle qui devrait être envisagée.

<b>Gestion des risques de catastrophe</b> 	<b>Les groupes de migrants ne sont pas inclus dans la réduction et la gestion des risques de catastrophes.</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Aider les institutions infranationales à cartographier les obstacles à l'inclusion des migrants dans la RRC et la GRC.</li> <li>2. Renforcer les capacités institutionnelles infranationales à inclure les groupes de migrants dans la RRC et la GRC.</li> <li>3. Recueillir des données qualitatives et quantitatives sur la vulnérabilité des groupes de migrants aux catastrophes (p. ex. exposition à des dangers spécifiques et perception des risques).</li> <li>4. Renforcer les compétences culturelles du personnel d'intervention pour refléter les besoins des migrants.</li> <li>5. Traduire les documents de communication sur la RRC, améliorer les méthodes de sensibilisation communautaire (en accordant une attention particulière aux femmes) et travailler avec les communautés d'accueil pour réduire la discrimination.</li> </ol>
	<b>Les transferts de fonds augmentent à la suite de catastrophes, mais deviennent plus difficiles d'accès.</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre en œuvre et renforcer les mécanismes de coordination entre les associations de la diaspora et les institutions financières correspondantes pour s'assurer que les canaux de transfert de fonds restent ouverts.</li> <li>2. Aider les institutions financières à réduire ou supprimer les frais de transfert de fonds.</li> <li>3. Développer, diffuser et renforcer les technologies de transfert d'argent telles que celles disponibles sur les applications mobiles.</li> </ol>
	<b>Les migrants vivent dans des zones particulièrement vulnérables aux déplacements dus aux catastrophes.</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Renforcer les capacités institutionnelles pour suivre avec précision les risques de déplacement répartis par genre.</li> <li>2. Inclure et cibler les populations migrantes dans la communication des alertes précoces et la sensibilisation à la protection sociale et à la réduction des risques de catastrophes.</li> <li>3. Renforcer la capacité des autorités locales à évacuer les personnes (y compris les migrants) avant qu'une catastrophe ne survienne ou au moment où elle se produit.</li> </ol>

Sous-secteurs	Exemples de problèmes identifiés	Interventions potentielles
...	<b>Les risques de trafic d'êtres humains et d'autres formes d'exploitation augmentent pendant et après les catastrophes.</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Apporter de l'aide au personnel d'urgence et de relèvement pour sensibiliser le public aux questions de genre et de protection.</li> <li>2. Mettre en place des mécanismes d'orientation et des services de soutien dans le cadre des mesures de préparation aux catastrophes.</li> </ol>



Notez toute intervention potentielle qui devrait être envisagée.

<b>Protection de l'environnement et gestion durable des ressources naturelles pour les services écosystémiques<sup>19</sup></b> 	<b>Le changement climatique a un impact sur les ressources naturelles, ce qui à son tour affecte la migration, exacerbant potentiellement les tensions préexistantes.</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Collaborer avec les dirigeants communautaires et autochtones pour faciliter le dialogue avec les communautés qui dépendent des ressources naturelles, telles que les éleveurs pastoraux, les agriculteurs sédentaires et les communautés sédentaires.</li> <li>2. Promouvoir le dialogue multipartite entre les parties prenantes, y compris les migrants de tous les groupes de genre, les organisations communautaires et les communautés, pour résoudre les problèmes, promouvoir la cohésion communautaire et gérer les attentes.</li> <li>3. Estimer les possibilités de solutions fondées sur la nature pour répondre aux préoccupations environnementales et au changement climatique ainsi qu'aux tensions sociales préexistantes.</li> </ol>
	<b>Les éleveurs pastoraux et leurs familles sont exclus de la gestion des ressources naturelles, ou ne sont pas inclus dans cette dernière.</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Aider les pays partenaires à reconnaître le rôle que jouent les éleveurs pastoraux dans la gestion des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité en partageant des données et les bonnes pratiques.</li> <li>2. Renforcer les droits de propriété et les droits terriens pour les éleveurs pastoraux et leurs familles, en mettant l'accent sur les femmes.</li> <li>3. Inclure les communautés pastorales dans la prise de décision sur la gestion des ressources naturelles.</li> <li>4. Inclure et consulter les femmes et les groupes de femmes sur la gouvernance des ressources naturelles.</li> </ol>



Notez toute intervention potentielle qui devrait être envisagée.

19. Pour plus d'informations sur les garanties de protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles pour les services écosystémiques, consultez les [Normes sociales et environnementales du PNUD](#) (en anglais).

# OUTIL 6 : ANALYSE DES RISQUES

## Pourquoi utiliser cet outil ?

L'Analyse des risques est utile pour identifier les risques liés à la migration<sup>20</sup> pour les interventions en matière d'environnement et de changement climatique (c'est-à-dire les risques pour la réalisation des objectifs de l'intervention), ainsi que les mesures de gestion ou d'atténuation de ces risques. L'identification des risques pendant la phase de conception permet de s'assurer que des mesures sont instaurées pendant la mise en œuvre pour remédier à ces risques.

## Quand utiliser cet outil ?

Cet outil peut être utilisé pendant la phase de conception.



## Comment utiliser cet outil ?

L'utilisateur peut examiner les exemples de risques possibles liés à la migration pour une intervention et les conséquences possibles de ceux-ci. Les risques doivent être contextualisés en fonction du pays ou de la région concernés et des dynamiques en jeu. En fonction du contexte, les utilisateurs peuvent déterminer s'il s'agit d'un risque élevé, moyen ou faible. Une fois les risques identifiés, l'outil fournit des exemples de mesures qui peuvent être intégrées à la programmation pour traiter les facteurs de risque.

Exemples de risques	Indiquer le niveau de risque			Mesures d'atténuation potentielles
	Bas (B), Moyen (M), Haut (H)			
	B	M	H	
Hypothèses inexactes et attitudes négatives à l'égard des migrants.				Compléter les interventions existantes en matière d'environnement et de changement climatique par une formation liée à la migration et le renforcement des capacités des partenaires.  Travailler avec les parties prenantes de la communication et les médias pour une communication plus nuancée sur la migration.

20. Ces risques peuvent être liés à des facteurs économiques, politiques, sociaux, environnementaux, climatiques ou de sécurité.

Exemples de risques	Indiquer le niveau de risque			Mesures d'atténuation potentielles
	Bas (B), Moyen (M), Haut (H)			
	B	M	H	
Opposition à l'inclusion des migrants en tant que bénéficiaires.				<p>Collaborer avec des partenaires pertinents pour démontrer les avantages d'une approche pan-sociétale.</p> <p>Inciter les dirigeants politiques, communautaires et les institutions universitaires, à plaider en faveur de l'inclusion des migrants de tous les groupes de genre dans les interventions en matière d'environnement et de changement climatique.</p> <p>Encourager le partage des bonnes pratiques afin de fournir des exemples concrets des opportunités et des avantages liés à l'inclusion des migrants dans les interventions en matière de changement climatique et l'environnement.</p>
Les avantages des interventions en matière d'environnement et de changement climatique sont inégalement répartis, ce qui nuit à la cohésion sociale.				<p>Veiller à ce que la conception de l'intervention adopte une approche par zone pour profiter à la fois aux migrants et aux communautés.</p> <p>Définir des messages clés qui véhiculent les avantages de l'intervention auprès des migrants, des personnes déplacées et de leurs communautés.</p>
Les personnes faisant partie de la diaspora ne sont pas disposées à participer aux activités d'intervention, étant donné leur manque de confiance envers l'État ou les institutions financières.				<p>Estimer l'engagement potentiel des personnes faisant partie de la diaspora grâce à des évaluations de faisabilité avant le début de l'intervention.</p> <p>Veiller à ce que des mécanismes adéquats de surveillance et de responsabilisation soient intégrés à la conception de l'intervention.</p>

# OUTIL 7 : THÉORIE DU CHANGEMENT

## Pourquoi utiliser cet outil ?

La Théorie du changement aide à formuler la logique d'une intervention en matière d'environnement et le changement climatique. Elle fournit des résultats standards qui peuvent aider à garantir que l'intervention intègre et réponde aux facteurs liés à la migration identifiés. Les résultats de l'outil sont tous conformes et contribuent à la réalisation des ODD.

## Quand utiliser cet outil ?

Cet outil doit être utilisé principalement dans la phase de conception, lorsque la logique globale d'une intervention est élaborée. La logique de l'intervention s'appuiera sur l'analyse réalisée lors de la phase de programmation ainsi que sur l'Analyse des problèmes (Outil 5).



## Comment utiliser cet outil ?

L'utilisateur peut s'appuyer sur l'ensemble générique de résultats (à différents niveaux) de l'outil en fonction du sous-secteur d'intérêt afin de formuler la logique d'une intervention. De nombreux résultats font référence aux migrants, aux personnes déplacées ou aux communautés<sup>21</sup> afin de laisser à l'utilisateur la possibilité de choisir le terme ou la partie prenante qu'il souhaite cibler. La formulation des résultats peut être adaptée ou extraite de l'outil pour s'aligner sur les besoins spécifiques du pays ou de la région. Les encadrés sous chaque résultat peuvent être utilisés pour noter quels résultats sont pertinents et comment ils pourraient être adaptés à la logique de l'intervention. Pour voir si les résultats correspondent aux cibles des ODD, consultez les notes de bas de page pertinentes dans la Banque d'indicateurs (Outil 8) et dans l'Annexe VI : Exemples de cibles pertinentes des ODD.

21. Les communautés mentionnées dans cet outil peuvent être la communauté d'origine, de destination, de transit ou de retour, selon le pays ou la région en question.



CHANGEMENT DANS LA QUALITÉ DE VIE

Ajoutez des données en fonction de votre contexte.

Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés contribuent à la transition verte qui leur est bénéfique.

Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés ont une résilience socio-écologique renforcée et une capacité d'adaptation aux dangers liés au climat et à un lent processus de dégradation.

Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés touchées par la migration sont résilients face aux risques et aux catastrophes liés au climat.

Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés bénéficient de la conservation, de la restauration et de l'utilisation durable des services écosystémiques, des terres, des forêts et de la biodiversité.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

CHANGEMENT INSTITUTIONNEL ET COMPORTEMENTAL

Ajoutez des données en fonction de votre contexte.

- 1.1 : Les migrants, les familles ou les communautés bénéficiaires de transferts de fonds canalisent le financement de la diaspora pour soutenir la transition verte dans les pays d'origine.
- 1.2 : Les décideurs politiques veillent à l'inclusion économique, sociale et politique des migrants, des personnes déplacées ou des communautés dans les plans, politiques et programmes visant à soutenir la transition verte.
- 1.3 : Les décideurs politiques veillent à ce que les services énergétiques propres soient abordables et fiables pour les migrants, les personnes déplacées ou les communautés.

- 2.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés mettent en œuvre des capacités d'adaptation accrues ou des activités qui renforcent la résilience socio-écologique, ce qui leur est bénéfique.
- 2.2 : Les migrants, les familles bénéficiaires de transferts de fonds ou les communautés canalisent les transferts de fonds sociaux et financiers vers des activités de renforcement de la résilience socio-écologique pour répondre aux impacts du changement climatique.
- 2.3 : Les décideurs politiques incluent dans les plans et les politiques une migration sûre, ordonnée et régulière, en tant que stratégie d'adaptation.

- 3.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés participent activement aux activités de réduction des risques, d'intervention et de rétablissement, qui leur sont bénéfiques.
- 3.2 : Les autorités statistiques nationales/ locales intègrent les migrants, les personnes déplacées ou les communautés des zones vulnérables aux impacts du changement climatique dans la collecte de données précises et réparties.
- 3.3 : Les décideurs politiques incluent dans les plans, programmes et politiques de réduction des risques de catastrophes les migrants, les personnes déplacées ou les communautés, en particulier les groupes vulnérables, tels que les femmes, les personnes handicapées et les personnes âgées.

- 4.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés (y compris les autochtones) sont inclus dans la prise de décision concernant la biodiversité, les écosystèmes et la conservation et la restauration des terres.
- 4.2 : Les migrants, les familles bénéficiaires de transferts de fonds ou les communautés canalisent les transferts de fonds financiers et sociaux vers l'écosystème, la biodiversité et la conservation et la restauration des terres.
- 4.3 : Les migrants employés dans les secteurs pertinents suivent des programmes de requalification/de perfectionnement sur les approches écosystémiques de l'adaptation, des solutions fondées sur la nature et de la gestion durable des terres.
- 4.4 : Les décideurs politiques intègrent les migrants, les personnes déplacées ou les communautés dans les politiques et la planification nationales et locales de conservation, de restauration et d'utilisation durable des écosystèmes.

**Hypothèse**  
Il existe un engagement politique en faveur du changement et les migrants ne rencontrent pas d'obstacles pour s'impliquer.

RÉSULTATS ATTENDUS

CHANGEMENT DANS LES CONNAISSANCES ET LES COMPÉTENCES

Ajoutez des données en fonction de votre contexte.

- 1.1.1 : Les migrants, les familles bénéficiaires de transferts de fonds ou les communautés ont le savoir-faire et se sentent habilités à canaliser les transferts de fonds vers des activités qui soutiennent la transition verte.
- 1.2.1 : Les décideurs politiques comprennent de quelle manière les migrants, les personnes déplacées ou les communautés peuvent aider les secteurs en cours de transition verte.
- 1.2.2 : Les décideurs politiques disposent du savoir-faire et des outils nécessaires pour intégrer les migrants dans les programmes sectoriels de requalification/ de perfectionnement des compétences.
- 1.3.1 : Les décideurs politiques ont une meilleure compréhension de la manière d'assurer l'accès universel à des services énergétiques abordables et fiables.
- 1.3.2 : Les décideurs politiques ont la capacité d'inclure dans des initiatives d'énergie propre abordables, les ménages les plus pauvres, y compris les migrants ou les personnes déplacées.

- 2.1.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés ont renforcé leur capacité à mettre en œuvre des activités de renforcement de la résilience adaptative et socio-écologique contre les impacts du changement climatique.
- 2.2.1 : Les femmes migrantes ou les familles bénéficiaires de transferts de fonds ont le savoir-faire pour canaliser les transferts de fonds vers des activités de renforcement de la résilience socio-écologique, et elles se sentent habilitées à le faire.
- 2.2.2 : Les décideurs politiques ont le savoir-faire nécessaire pour faciliter l'accès des femmes aux services financiers et aux marchés.
- 2.3.1 : Les décideurs politiques ont une meilleure compréhension des liens entre la migration et l'adaptation au changement climatique.
- 2.3.2 : Les décideurs politiques disposent des connaissances et outils nécessaires pour intégrer la migration dans les plans et politiques d'adaptation au changement climatique et de résilience socio-écologique.
- 2.3.3 : Les décideurs politiques des pays où le marché du travail présente des lacunes ont la capacité de faciliter les voies de migration circulaires et multilatérales avec les communautés vulnérables au changement climatique afin d'encourager l'adaptation. Ils disposent également des outils nécessaires.

- 3.1.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés ont le savoir-faire et les ressources nécessaires pour participer activement aux activités de réduction des risques, d'intervention et de rétablissement.
- 3.1.2 : Les migrants ou les communautés ont les connaissances nécessaires pour canaliser les transferts de fonds vers des activités de réduction des risques de catastrophes.
- 3.1.3 : Les décideurs politiques ont le savoir-faire nécessaire pour mettre en place des conditions favorables pour faciliter les transferts de fonds.
- 3.2.1 : Les autorités statistiques nationales/ locales réalisent une cartographie démographique adéquate des zones vulnérables aux impacts du changement climatique.
- 3.2.2 : Les autorités statistiques nationales/ locales ont les connaissances, les outils et les compétences nécessaires pour inclure les migrants, les personnes déplacées ou les communautés dans la collecte de données nationales et locales.
- 3.3.1 : Les décideurs politiques comprennent les obstacles qui empêchent les groupes de migrants ou de personnes déplacées, en particulier les migrants en situation de vulnérabilité, d'accéder aux activités de réduction des risques de catastrophes.
- 3.3.2 : Les décideurs politiques disposent du savoir-faire, des données et des outils nécessaires pour inclure les migrants, les personnes déplacées ou les communautés dans les plans, programmes et politiques de réduction des risques de catastrophes.

- 4.1.1 : Les décideurs politiques comprennent l'importance d'inclure les migrants, les personnes déplacées ou les communautés (y compris les autochtones) dans la prise de décisions sur la conservation et la restauration des terres.
- 4.1.2 : Les décideurs politiques disposent du savoir-faire, des données et des outils nécessaires pour inclure les migrants, les personnes déplacées ou les communautés (y compris les autochtones) dans les processus de prise de décision concernant la conservation et la restauration.
- 4.2.1 : Les migrants, les familles bénéficiaires de transferts de fonds ou les communautés ont le savoir-faire pour canaliser les transferts de fonds vers les services écosystémiques, la biodiversité et la conservation et la restauration des terres, et ils se sentent habilités à le faire.
- 4.3.1 : Les décideurs politiques ont la capacité d'intégrer les travailleurs migrants dans des plans et des initiatives de requalification et de perfectionnement des compétences axés sur l'adaptation et la conservation des ressources naturelles.
- 4.4.1 : Les décideurs politiques disposent du savoir-faire et des outils nécessaires pour intégrer les migrants, les personnes déplacées ou les communautés dans les politiques et la planification nationales et locales de conservation, de restauration et d'utilisation durable des écosystèmes.

**Hypothèse**  
Les changements de compétences entraînent des changements de comportement.

⚡ Activités

Formation, développement d'outils, partenariats, assistance directe, mécanismes de coordination, dialogue politique, développement communautaire, etc..

# OUTIL 8 : BANQUE D'INDICATEURS

## Pourquoi utiliser cet outil ?

La Banque d'indicateurs fournit un ensemble complet d'indicateurs (alignés si possible sur les ODD) pouvant être intégrés ou adaptés à une intervention pour l'environnement et le changement climatique<sup>22</sup>.

## Quand utiliser cet outil ?

Cet outil complète l'outil **Théorie du changement** (Outil 7) et peut être utilisé pendant la phase de conception.



## Comment utiliser cet outil ?

L'utilisateur peut s'appuyer sur l'ensemble générique d'indicateurs de l'outil en fonction du sous-secteur d'intérêt afin de formuler la logique d'une intervention qui réponde aux besoins pertinents du pays ou de la région. Cet outil doit être utilisé conjointement avec la **Théorie du changement**. Les indicateurs liés aux objectifs spécifiques se trouvent ci-dessous. Les indicateurs relatifs aux résultats attendus, consultez l'**Annexe VII : Banque d'indicateurs** (résultats attendus). Les indicateurs peuvent être sélectionnés ou adaptés en fonction des résultats formulés de l'intervention. Le cas échéant, les indicateurs pertinents doivent être répartis par sexe, genre, âge, statut migratoire et autres vulnérabilités<sup>23</sup>.

Sous-secteur	Objectifs spécifiques	Indicateurs
<b>L'économie verte et l'énergie propre</b>  <b>Objectifs des ODD :</b> 7, 8, 9, 10, 12, 13 <b>Objectifs du Pacte mondial sur les migrations :</b> 1, 2, 3, 5, 16, 17, 19, 20, 22	<b>1.1 :</b> Les migrants, les familles bénéficiaires de transferts de fonds ou les communautés canalisent le financement de la diaspora pour soutenir la transition verte dans les pays d'origine.	<b>1.1.a :</b> Le nombre de migrants, de familles bénéficiaires de transferts de fonds ou de membres de la communauté déclarant canaliser le financement de la diaspora vers des activités qui soutiennent la transition verte. <b>1.1.b :</b> Pourcentage de migrants, de familles bénéficiaires de transferts de fonds ou de communautés qui se sentent satisfaits des possibilités de canaliser le financement de la diaspora vers des activités qui encouragent la transition verte (répartis par sexe et statut migratoire). <b>1.1.c :</b> Transferts de fonds investis dans des activités qui soutiennent la transition verte proportionnellement au montant versé <sup>24</sup> .

22. Ces indicateurs ont été contextualisés dans les **Objectifs de développement durable** et le **Pacte mondial sur les migrations**. Lorsqu'il y a un alignement direct avec l'indicateur ou la cible des ODD (c'est-à-dire que l'indicateur fourni est formulé textuellement comme l'indicateur ou la cible de l'ODD), il est référencé comme « contribuant directement à la cible/l'indicateur XXX de l'ODD existant ». Le lexique des objectifs spécifiques se trouve dans l'**Annexe IV : Exemples de cibles pertinentes des ODD**.
23. Ceci fait référence à la cible 17.18 des ODD qui demande « la disponibilité de données de haute qualité, à jour et fiables, réparties par revenu, genre, âge, race, ethnique, statut migratoire, handicap, localisation géographique et autres caractéristiques pertinentes dans les contextes nationaux ».
24. Contribuant en toute conformité à l'**indicateur 10.c des ODD** (en anglais).

Sous-secteur	Objectifs spécifiques	Indicateurs
...	<p><b>1.2</b> : Dans le cadre de plans, politiques et programmes visant à encourager la transition verte, les décideurs politiques veillent à l'inclusion économique, sociale et politique des migrants, des personnes déplacées ou des communautés<sup>25</sup>.</p> <p><b>1.3</b> : Les décideurs politiques veillent à ce que les services énergétiques propres soient abordables et fiables pour les migrants, les personnes déplacées ou les communautés<sup>26</sup>.</p>	<p><b>1.2.a</b> : Le nombre de plans, politiques et programmes soutenant la transition verte incluant les migrants, les personnes déplacées ou les communautés.</p> <p><b>1.2.b</b> : Le nombre de décideurs politiques consultant les migrants, les personnes déplacées ou les communautés, dans le cadre de plans, politiques et programmes encourageant la transition verte.</p> <p><b>1.3.a</b> : Pourcentage de la population ayant accès à des services énergétiques propres abordables et fiables (répartie par statut migratoire)<sup>27</sup>.</p> <p><b>1.3.b</b> : Pourcentage de la population qui se sent satisfaite du caractère abordable des services énergétiques propres (répartie par statut migratoire).</p>
<p><b>Adaptation et résilience face aux changements climatiques</b></p>  <p><b>Objectifs des ODD</b> : 5, 10, 13</p> <p><b>Objectifs du Pacte mondial sur les migrations</b> : 1, 2, 3, 5, 17, 19, 20</p>	<p><b>2.1</b> : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés mettent en œuvre des capacités d'adaptation accrues ou des activités qui renforcent la résilience socio-écologique, ce qui leur est bénéfique<sup>28</sup>.</p>	<p><b>2.1.a</b> : Pourcentage de la population participant à des activités de renforcement de la résilience socio-écologique (répartie par sexe, âge et statut migratoire).</p> <p><b>2.1.c</b> : Pourcentage de la population qui renforce ses capacités d'adaptation (répartie par sexe, âge et statut migratoire).</p> <p><b>2.1.d</b> : Pourcentage de la population qui se sent satisfaite de ses capacités d'adaptation et de sa participation à des activités de renforcement de la résilience socio-écologique (répartie par sexe, âge et statut migratoire).</p> <p><b>2.1.e</b> : Pourcentage de la population qui estime avoir bénéficié de sa participation à des activités de renforcement de la résilience adaptative et socio-écologique (répartie par sexe, âge et statut migratoire).</p>

25. **Contribuant directement à la cible 10.2 des ODD** (en anglais) existante et contribuant en toute conformité avec les cibles 1.4 et 17.14 des ODD (en anglais).

26. Contribuant en toute conformité aux cibles ODD 7.1, 9.1 et 1.4 (en anglais)..

27. Contribuant en toute conformité à l'indicateur 7.1.1 des ODD (en anglais).

28. Contribuant en toute conformité à la cible 1.5 des ODD (en anglais). et **contribuant directement à la cible 13.1 des ODD existante** (en anglais).

Sous-secteur	Objectifs spécifiques	Indicateurs
...	<p><b>2.2</b> : Les migrants, les familles bénéficiaires de transferts de fonds ou les communautés canalisent les transferts de fonds sociaux et financiers vers des activités de renforcement de la résilience socio-écologique pour répondre aux impacts du changement climatique<sup>29</sup>.</p>	<p><b>2.2.a</b> : Le nombre de migrants, de familles bénéficiaires de transferts de fonds ou de membres de la communauté déclarant canaliser les transferts de fonds sociaux et financiers vers des activités de renforcement de la résilience socio-écologique.</p> <p><b>2.2.b</b> : Pourcentage de migrants, de familles bénéficiaires de transferts de fonds ou de communautés qui se sentent satisfaits des opportunités de canaliser la diaspora vers des activités de renforcement de la résilience socio-écologique pour répondre aux impacts du changement climatique.</p> <p><b>2.2.c</b> : Transferts de fonds investis dans des activités de renforcement de la résilience socio-écologique pour répondre aux impacts du changement climatique proportionnellement au montant versé<sup>30</sup>.</p>
	<p><b>2.3</b> : Les décideurs politiques incluent la migration sûre, ordonnée et régulière en tant que stratégie d'adaptation dans les plans et politiques<sup>31</sup>.</p>	<p><b>2.3.a</b> : Le nombre de politiques, plans et programmes de sécurité alimentaire auxquels participent les migrants, les personnes déplacées ou les communautés dans les zones rurales.</p>
<p><b>Gestion des risques de catastrophe</b></p>  <p><b>Objectifs des ODD</b> : 10, 11, 13</p> <p><b>Objectifs du Pacte mondial sur les migrations</b> : 1, 2, 3, 7, 10, 17, 22</p>	<p><b>3.1</b> : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés participent activement aux activités de réduction des risques, d'intervention et de relèvement, ce qui leur est bénéfique<sup>32</sup>.</p>	<p><b>3.1.a</b> : Nombre de décès, de personnes disparues et de personnes touchées par une catastrophe pour 100 000 personnes (répartis par âge, sexe et statut migratoire)<sup>33</sup>.</p> <p><b>3.1.b</b> : Pourcentage de la population qui participe à des activités de réduction des risques, d'intervention et de rétablissement (répartie par âge, sexe et statut migratoire).</p> <p><b>3.1.c</b> : Pourcentage de population qui se sent satisfaite de son niveau de participation aux activités de réduction des risques, d'intervention et de rétablissement (répartie par âge, sexe et statut migratoire).</p> <p><b>3.1.d</b> : Pourcentage de population qui estime avoir bénéficié de sa participation à des activités de réduction des risques, d'intervention et de rétablissement (répartie par âge, sexe et statut migratoire).</p>

29. Contribuant en toute conformité à la [cible 1.5 des ODD existante](#) (en anglais).

30. Contribuant en toute conformité à l'[indicateur 10.c des ODD existant](#) (en anglais).

31. Contribuant en toute conformité aux [cibles 13.1 et 10.7 des ODD existantes](#) (en anglais).

32. Contribuant en toute conformité aux [cibles 1.5, 11.b et 13.1 des ODD existantes](#) (en anglais).

33. Contribuant directement à l'[indicateur ODD 13.1.1 existant](#) (en anglais).

Sous-secteur	Objectifs spécifiques	Indicateurs
...	<p><b>3.2</b> : Dans le cadre de la collecte de données précises et réparties, les autorités statistiques nationales/locales incluent : les migrants, les personnes déplacées ou les communautés dans les zones vulnérables aux impacts du changement climatique<sup>34</sup>.</p> <p><b>3.3</b> : Les décideurs politiques incluent dans les plans, programmes et politiques de réduction des risques de catastrophes les migrants, les personnes déplacées ou les communautés, et plus particulièrement les groupes vulnérables tels que les femmes, les personnes handicapées et les personnes âgées<sup>35</sup>.</p>	<p><b>3.2.a</b> : Pourcentage de membres des autorités statistiques nationales/locales qui ont une meilleure compréhension de la collecte inclusive des données.</p> <p><b>3.2.b</b> : Le nombre d'études, d'évaluations, de rapports et de données précises et réparties disponibles sur la gestion des risques de catastrophe qui prennent en compte les migrants, les personnes déplacées ou les communautés.</p> <p><b>3.3.a</b> : Le nombre de plans, programmes et politiques de réduction des risques de catastrophes incluant les migrants, les personnes déplacées ou les communautés.</p>
<p><b>Protection de l'environnement et gestion durable des ressources naturelles pour les services écosystémiques</b></p>  <p><b>Objectifs des ODD :</b> 10, 12, 13, 14, 15</p> <p><b>Objectifs du Pacte mondial sur les migrations :</b> 1, 2, 3, 16, 19, 20</p>	<p><b>4.1</b> : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés (y compris les autochtones) sont inclus dans la prise de décision concernant la biodiversité, les écosystèmes et la conservation et la restauration des terres<sup>36</sup>.</p> <p><b>4.2</b> : Les migrants, les familles bénéficiaires de transferts de fonds ou les communautés canalisent les transferts de fonds financiers et sociaux vers l'écosystème, la biodiversité et la conservation et la restauration des terres<sup>37</sup>.</p>	<p><b>4.1.a</b> : Le nombre de postes décisionnels occupés sur la biodiversité, les écosystèmes et sur la conservation et la restauration des terres (répartis par sexe, âge, statut migratoire et identité autochtone).</p> <p><b>4.1.b</b> : Le pourcentage de population qui se sent satisfaite de son niveau de participation à la prise de décision concernant la biodiversité, l'écosystème et la conservation et la restauration des terres (ventilé par sexe, âge, statut migratoire et identité autochtone).</p> <p><b>4.2.a</b> : Le nombre de migrants, de familles bénéficiaires de transferts de fonds ou de membres de la communauté déclarant canaliser les transferts de fonds sociaux et financiers vers l'écosystème, la biodiversité et la conservation et la restauration des terres.</p> <p><b>4.2.b</b> : Pourcentage de migrants, de familles bénéficiaires de transferts de fonds ou de communautés qui se sentent satisfaits des possibilités de canaliser les transferts de fonds sociaux et financiers vers l'écosystème, la biodiversité et la conservation et la restauration des terres (répartis par sexe).</p> <p><b>4.2.c</b> : Les transferts de fonds investis dans les écosystèmes, la biodiversité et la conservation et la restauration des terres proportionnellement au montant versé<sup>38</sup>.</p>

34. Contribuant en toute conformité à la cible des ODD 17.18 existante (en anglais).

35. Contribuant en toute conformité aux cibles 1.5 11.b et 17.14 des ODD existantes (en anglais).

36. Contribuant en toute conformité à l'indicateur 5.5 des ODD existant (en anglais).

37. Contribuant en toute conformité aux cibles 15.1 et 15.a des ODD existantes (en anglais).

38. Contribuant en toute conformité à l'indicateur 10.c.1 des ODD existant (en anglais).

Sous-secteur	Objectifs spécifiques	Indicateurs
...	<p><b>4.3</b> : Les migrants employés dans les secteurs pertinents suivent des programmes de requalification/de perfectionnement sur les approches écosystémiques de l'adaptation, des solutions fondées sur la nature et de la gestion durable des terres<sup>39</sup>.</p>	<p><b>4.3.a</b> : Le nombre de travailleurs migrants qui participent à des programmes de requalification ou de perfectionnement.</p> <p><b>4.3.b</b> : Pourcentage de travailleurs migrants qui se sentent satisfaits de leur accès à des programmes de requalification ou de perfectionnement.</p>
	<p><b>4.4</b> : Les décideurs politiques intègrent les migrants, les personnes déplacées ou les communautés dans les politiques et la planification nationales et locales de conservation, de restauration et d'utilisation durable des écosystèmes<sup>40</sup>.</p>	<p><b>4.4.a</b> : Le nombre de politiques et de planifications nationales et locales de conservation, de restauration et d'utilisation durable des écosystèmes qui incluent les migrants, les personnes déplacées ou les communautés.</p>

39. Contribuant en toute conformité aux cibles 15.1 et 15.2 des ODD existantes (en anglais).

40. Contribuant en toute conformité à la cible des ODD 17.14 existante (en anglais).

# OUTIL 9 : LISTE DE CONTRÔLE DE LA CONCEPTION DU PROJET

## Pourquoi utiliser cet outil ?

La Liste de contrôle de la conception de projet est un outil de référence rapide, permettant d'examiner les différents éléments d'une intervention en matière d'environnement et de changement climatique, afin de s'assurer que la migration a été largement intégrée dans la conception du projet, mais également d'identifier les éventuelles lacunes avant la finalisation de sa conception.

## Quand utiliser cet outil ?

Cet outil doit idéalement être utilisé vers la fin de la phase de conception. Il peut être utilisé une fois que la conception des principales composantes d'une intervention est terminée, mais avant son approbation formelle et sa clôture.



## Comment utiliser cet outil ?<sup>41</sup>

L'utilisateur peut se référer aux questions de cet outil pour déterminer si la migration a été intégrée dans la conception du projet. Les questions sont classées en fonction des considérations qui pourraient être faites au cours des phases de programmation et de conception. Si la réponse à l'une de ces questions est négative, voyez s'il est possible d'en tenir compte dans la mesure du possible. Il est également possible de cocher « non applicable » (N/A) si la question n'est pas pertinente dans le contexte donné ou selon le type d'intervention.

Questions	Oui	Non	N/A
1. Les bénéficiaires sont-ils appelés « résidents » ou « citoyens » ? Cela constituera-t-il un obstacle pour certains groupes de migrants ?			
2. Le statut migratoire (régulier ou irrégulier) affecte-t-il la mesure dans laquelle les migrants peuvent bénéficier de l'intervention ou y contribuer ?			
3. Les migrants, quel que soit leur genre ou leur âge, sont-ils susceptibles de se heurter à des obstacles juridiques ou autres (par exemple pratiques) les empêchant de bénéficier de l'intervention ?			
4. Les données seront-elles réparties par statut migratoire, genre et âge ?			
5. Les migrants ont-ils été inclus en tant que bénéficiaires ou partenaires de mise en œuvre (y compris la diaspora, les migrants de retour, les travailleurs migrants, les personnes déplacées, etc.) ?			
6. Les migrants, leurs familles ou les communautés touchées par la migration ont-ils été consultés et ont-ils contribué à la conception de l'intervention ?			
7. Les besoins des différentes catégories de migrants (migrants en situation de vulnérabilité, femmes, enfants, migrants en situation irrégulière ou personnes déplacées) ont-ils été pris en compte et les activités ont-elles été adaptées en conséquence ?			
8. L'intervention répond-elle aux diverses priorités locales et tient-elle compte du contexte migratoire particulier ?			

41. Cet outil peut être utilisé, quels que soient les sous-secteurs concernés ou visés.

Questions	Oui	Non	N/A
9. Les possibilités de canaliser plus efficacement les transferts de fonds ont-elles été envisagées ?			
10. Les effets de l'intervention sur des solutions durables pour les personnes déplacées ont-ils été pris en compte ?			
11. L'impact de l'intervention sur la dynamique des communautés migrantes et la cohésion sociale au sens large a-t-il été pris en compte ?			
12. Les bénéfices de l'intervention au profit des communautés qui accueillent les migrants de retour ont-ils été envisagés ?			
13. Est-il possible que les parties prenantes des pays partenaires de l'intervention s'opposent à l'inclusion des migrants ? Comment ce risque peut-il être atténué ?			



Notez ce qui doit être abordé avant de finaliser la conception du projet pour garantir que la migration est effectivement intégrée.

# OUTIL 10 : LISTE DE CONTRÔLE POUR LE SUIVI DU PROJET

## Pourquoi utiliser cet outil ?

La Liste de contrôle pour le suivi du projet est un outil de référence rapide permettant d'examiner le degré d'intégration de la migration dans les activités du projet et de déterminer dans quelle mesure elle peut être améliorée. L'utilisation de l'outil peut aider à identifier les éventuelles lacunes de la mise en œuvre et déclencher une réflexion sur les ajustements potentiels à apporter aux activités du programme de travail, le tout en consultation avec les partenaires concernés.

## Quand utiliser cet outil ?

Cet outil doit être utilisé pendant la phase de mise en œuvre. Il peut faire partie d'un plan de suivi et d'évaluation et peut être utilisé dans le cadre d'un suivi continu ou périodique.



## Comment utiliser cet outil ?<sup>42</sup>

L'utilisateur peut se référer aux questions de cet outil pour déterminer si les domaines de l'intégration de la migration sont effectivement appliqués pendant la mise en œuvre. Si la réponse à l'une de ces questions est négative, cherchez à savoir s'il est possible de modifier les activités du projet. Il est également possible de cocher « non applicable » (N/A) si la question n'est pas pertinente dans le contexte donné ou selon le type d'intervention.

Questions	Oui	Non	N/A
1. Différentes formes de migrations sont-elles prises en compte dans la mise en œuvre de cette intervention (directement ou indirectement) ?			
2. Les migrants sont-ils atteints et impliqués dans les interventions (en particulier les migrants en situation de vulnérabilité, les femmes, les enfants, les migrants en situation irrégulière) ?			
3. Les migrants bénéficient-ils de cette intervention (y compris les groupes de migrants en situation de vulnérabilité mentionnés ci-dessus) ?			
4. Les communautés d'origine ou de destination bénéficient-elles de l'intervention ?			
5. Les indicateurs du projet répartissent-ils les informations en fonction du statut migratoire pour s'assurer que les migrants et leurs familles sont atteints (le cas échéant) ?			
6. L'évolution de la dynamique migratoire a-t-elle eu un impact sur la mise en œuvre des activités du projet ?			
7. Y a-t-il des défis et des opportunités émergents en raison de l'évolution de la situation migratoire ?			
8. Certaines activités doivent-elles être adaptées en raison de défis imprévus ou de développements récents liés à la migration ?			

42. Cet outil peut être utilisé, quels que soient les sous-secteurs concernés ou visés.

Questions	Oui	Non	N/A
9. Y a-t-il eu des difficultés à convaincre les partenaires et les parties prenantes du rôle que jouent les migrants dans l'amélioration des résultats du développement durable, y compris de l'action climatique ?			
10. Les bonnes pratiques et les enseignements tirés d'interventions similaires ayant intégré la migration dans les programmes environnementaux et de changement climatique peuvent-ils contribuer à la mise en œuvre du projet ?			
11. Y a-t-il des opportunités émergentes pour que l'intervention contribue, directement ou indirectement, à des solutions durables pour les personnes déplacées ?			

 Notez le degré d'intégration de la migration dans la mise en œuvre de l'intervention et les domaines potentiels d'amélioration.

# OUTIL 11 : LISTE DE CONTRÔLE POUR L'ÉVALUATION DES PROJETS<sup>43</sup>

## Pourquoi utiliser cet outil ?

La Liste de contrôle pour l'évaluation des projets est un outil de référence rapide permettant d'examiner dans quelle mesure la migration a été intégrée dans la conception et la mise en œuvre d'un projet. L'utilisation de cet outil permet d'évaluer dans quelle mesure la migration a été intégrée dans une intervention pour l'environnement et la lutte contre le changement climatique et si cela a contribué à la réalisation des résultats du projet.

## Quand utiliser cet outil ?

Cet outil doit être utilisé vers la fin d'une intervention ou après son achèvement (dans le cadre d'une évaluation préalable), pendant la phase de clôture du cycle d'intervention. Comme pour la [Liste de contrôle pour le suivi du projet](#) (Outil 10), cet outil pourrait faire partie du plan de suivi et d'évaluation d'une intervention.



## Comment utiliser cet outil ?<sup>44</sup>

L'utilisateur peut se référer aux questions de cet outil pour déterminer dans quelle mesure la migration a été intégrée lors de la mise en œuvre d'une intervention. Les questions sont structurées autour des critères du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE pour évaluer l'aide au développement. Les réponses générées par cet outil peuvent contribuer à l'évaluation du projet ou aux interventions futures.

Questions		Oui	Non	N/A
<b>Pertinence</b>	1. L'intervention a-t-elle pris en compte les besoins ou contraintes des différents types de migrants, y compris les personnes déplacées, les migrants de retour et d'autres groupes pertinents ?			
	2. Les résultats du projet étaient-ils alignés sur les aspects des politiques et des objectifs de développement (bilatéraux ou multilatéraux) liés à la migration ? Par exemple, les cibles des ODD, la CCNUCC (par exemple, les recommandations du Groupe de travail WIM sur le déplacement) ou les objectifs du Pacte mondial sur les migrations.			
	3. Les migrants de différentes catégories, genres et groupes d'âge ont-ils été suffisamment pris en compte lors de l'évaluation de l'intervention ?			
<b>Cohérence</b>	1. L'intervention était-elle compatible avec les normes et standards internationaux pertinents ainsi qu'avec les plans de développement nationaux et autres politiques et cadres pertinents ?			
	2. L'intervention contribue-t-elle à la réalisation de la Contribution déterminée au niveau national (CDN) ou du Plan national d'adaptation (PAN) ?			

43. L'évaluation est définie par rapport aux [Critères pour l'évaluation de l'aide au développement du CAD](#) du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) : pertinence, cohérence, efficacité, impact, durabilité.

44. Cet outil peut être utilisé, quels que soient les sous-secteurs concernés ou visés.

Questions	Oui	Non	N/A
...			
3. L'intervention est-elle alignée sur les politiques sectorielles pertinentes, par exemple l'éducation ou l'emploi ?			
4. Cette intervention a-t-elle été coordonnée avec les groupes de coordination concernés, y compris les groupes sectoriels de l'environnement et du changement climatique ?			
5. Des efforts ont-ils été faits pour s'assurer que l'intervention ne faisait pas double emploi avec des efforts similaires ?			
<b>Efficacité</b>			
1. Les besoins, les problèmes et les défis des différents types de migrants ont-ils été traités efficacement ?			
2. L'intervention a-t-elle contribué à une approche de la gestion de la migration, qui soit globale et sensible à la protection ?			
3. Comment la migration, y compris le déplacement, a-t-elle influencé la réalisation des résultats ?			
<b>Efficience</b>			
1. Comment l'inclusion des migrants dans la conception du projet a-t-elle eu un impact sur la rentabilité de l'intervention ?			
2. Les résultats ont-ils été équitablement répartis et reçus par les migrants ainsi que par leurs communautés ?			
<b>Impact</b>			
1. L'intervention a-t-elle contribué à la jouissance des droits fondamentaux par les migrants de genres et de groupes d'âge différents ?			
2. L'intervention a-t-elle contribué à une inclusion plus équitable des migrants de différents genres et groupes d'âge dans le secteur de l'environnement et du changement climatique ?			
3. L'intervention a-t-elle contribué à une meilleure acceptation sociale des migrants de genre, de groupe d'âge et de groupes sociaux différents ?			
<b>Durabilité</b>			
1. Les bénéficiaires migrants et non migrants de genres et de groupes d'âge différents ont-ils pu s'approprier les résultats du projet ?			
2. La durabilité de l'intervention a-t-elle été renforcée par l'intégration de la migration dans la conception du projet ?			
3. L'intervention a-t-elle contribué à renforcer la capacité d'intégration des migrations dans le secteur de l'environnement et du changement climatique ?			
4. L'intervention continuera-t-elle à être mise en œuvre sous une forme ou une autre au-delà de la date de fin du projet ?			



Notez le degré d'intégration de la migration dans l'intervention et les leçons tirées à appliquer aux interventions futures.



# ANNEXES

# ANNEXE I : PRINCIPAUX CADRES ET ENGAGEMENTS MONDIAUX

Cette Annexe reflète les principaux cadres et engagements internationaux qui guident les approches des pays d'origine, de transit ou de destination en matière de migration, d'environnement et de lutte contre le changement climatique. Les engagements individuels devront être examinés en fonction de leur adoption, ratification, réserves, etc.

- Les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays dressent une liste de droits et de protections reconnus à l'échelle internationale qui doivent être accordés aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, y compris les personnes déplacées par une catastrophe.
- La Convention-cadre de l'Organisation des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), adoptée en 1992, et l'Accord de Paris, adopté en 2015 lors de la vingt et unième Conférence des Parties (COP21), reconnaissent les liens croissants entre le changement climatique, le déplacement et la migration. L'Accord de Paris a conduit à la création du Groupe de travail sur le déplacement (en anglais), en charge d'élaborer des recommandations sur les déplacements liés au changement climatique. Depuis avril 2019, le Groupe de travail sur le déplacement a débuté sa deuxième phase de mise en œuvre avec le nouveau cadre de référence. Le nouveau Plan d'action du Groupe de travail sur le déplacement (2019-2021), qui s'appuie sur les activités relevant du volet de travail stratégique (d) du Comité exécutif du WIM ainsi que sur les recommandations découlant des résultats de sa première phase de mise en œuvre, a ensuite été approuvé par le Comité exécutif du WIM en octobre 2019.
- La Convention sur la diversité biologique (CDB) et la Convention de l'Organisation des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) complètent la CCNUCC. En 2014, l'OIM et la CNULD ont signé un mémorandum d'entente (en anglais) pour traiter des questions liées à la terre et à la migration, en mobilisant notamment les ressources financières des diasporas pour lutter contre la désertification et restaurer les terres dégradées.
- Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030 reconnaît la vulnérabilité particulière des migrants en cas de catastrophes et vise à lutter contre les facteurs de déplacement liés au climat et aux catastrophes en renforçant la coopération entre les pays, en élaborant des plans de RRC, en promouvant l'utilisation de systèmes d'alerte précoce multirisques et en luttant contre les risques de déplacement.
- L'Initiative Nansen (en anglais) et la plateforme sur le déplacement en cas de catastrophe rassemblent les approches de la RRC et de l'adaptation au climat pour faire face au déplacement, en se concentrant sur les mouvements au-delà des frontières. L'Initiative Nansen a abouti au Agenda pour la protection des personnes déplacées au-delà des frontières dans le contexte de catastrophes et de changements climatiques, qui a été approuvé par 109 États en 2015 et qui recommande d'éviter les programmes de relocalisation si possible, et qui stipule que, dans les cas où la réinstallation ne peut être évitée, des mesures doivent être mises en place pour protéger les personnes contre les risques accrus et l'appauvrissement.
- Le Programme d'action d'Addis-Abeba (en anglais), adopté par plus de 193 pays en juillet 2015, reconnaît l'importance de réformer les mécanismes financiers qui soutiennent le développement afin de relever les défis de la mobilité humaine, de l'environnement et du changement climatique, en se concentrant sur la réduction des coûts de transfert de fonds dans les axes à faible volume et à coût élevé, généralement utilisés par les migrants avec de faibles revenus.
- La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, signée en septembre 2016, reconnaît les effets néfastes du changement climatique et des catastrophes comme des facteurs clés de la mobilité humaine et rappelle les engagements pris par les chefs d'État de résoudre ces facteurs dans le cadre du Programme 2030.
- La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés définit le terme « réfugié » et décrit les droits des personnes déplacées ainsi que les obligations juridiques des États de les protéger.
- Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières est le premier accord non contraignant négocié au niveau intergouvernemental à couvrir tous les aspects de la migration internationale de manière globale et exhaustive. Le Pacte mondial sur les migrations appelle les gouvernements à intégrer la migration dans différents secteurs de gouvernance, y compris l'environnement et le changement climatique. Le Pacte mondial sur les migrations conseille de réfléchir aux facteurs environnementaux

et climatiques défavorables ainsi qu'aux facteurs structurels qui forcent les gens à se déplacer, tout en renforçant l'analyse et les données pour cartographier les mouvements migratoires résultant du changement climatique. Le Pacte mondial sur les migrations appelle également les États à investir dans la réduction des risques de catastrophes et le renforcement de la résilience.

- Le **Pacte mondial sur les réfugiés** (en anglais) est un cadre pour un partage des responsabilités plus prévisible et équitable dont le but est d'améliorer les réponses aux situations des réfugiés afin que les communautés d'accueil reçoivent le soutien dont elles ont besoin et que les réfugiés puissent mener une vie productive. Le Pacte mondial sur les réfugiés (GCR) préconise une gestion durable des ressources

naturelles et des écosystèmes dans les zones rurales et urbaines.

- Le **Programme de développement durable à l'horizon 2030** est un plan d'action en faveur des personnes, de la planète et de la prospérité, qui fournit un cadre général pour aborder la relation complexe et dynamique entre la migration et le développement. Le renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation au changement climatique fait partie intégrante du Programme 2030 et de ses objectifs de développement durable (ODD), comme le montrent les ODD 11, 13 et 15. Ces éléments sont aussi pertinents pour la réalisation d'autres cibles des ODD.

### **Objectif du Pacte mondial sur les migrations : migration, environnement et changement climatique**

S'engage à élaborer et à utiliser des profils migratoires spécifiques à chaque pays, qui comprennent des données réparties selon tous les aspects liés à la migration dans un contexte national, y compris celles sur les incidences environnementales de la migration, afin d'élaborer des politiques migratoires fondées sur des données probantes (couvert par l'Objectif n° 1) ;

S'engage à créer des conditions environnementales propices pour que les personnes puissent mener une vie paisible et durable dans leur propre pays, et à satisfaire leurs aspirations personnelles, tout en veillant à ce que la détérioration des environnements ne force pas les individus à vivre ailleurs (couvert par l'Objectif n° 2) ;

S'engage à coopérer pour identifier, développer et renforcer les solutions pour les migrants contraints de quitter leur pays d'origine en raison de risques à déclenchement naturels lents, des effets néfastes du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, y compris en élaborant des options de relogement et de délivrance de visas planifiées, dans les cas où l'adaptation ou le retour dans leur pays d'origine n'est pas possible (couvert par l'Objectif n° 5).

# ANNEXE II : COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE DANS CE SECTEUR

*Cette Annexe présente les principaux engagements de l'Union européenne en matière de coopération au développement qui guident l'approche de l'Union européenne en matière de gouvernance des migrations, d'environnement et de changement climatique.*

Le document de travail des services de l'Union européenne sur le [changement climatique, la dégradation de l'environnement et les migrations](#) (en anglais) fournit un examen détaillé des migrations environnementales, y compris le lien entre la migration environnementale et le développement, et formule des recommandations complètes pour les actions futures dans ce domaine. [L'approche stratégique de la résilience dans l'action extérieure de l'UE \(2017a\)](#) s'appuie sur ces déclarations, reconnaissant les contributions positives des migrants et identifiant la dégradation de l'environnement, le changement climatique, la migration et les déplacements forcés comme des pressions structurelles interdépendantes.

Publiée en 2013, la contribution de l'Union européenne au dialogue de haut niveau des Nations Unies sur [la maximisation de l'impact des migrations sur le développement \(2013\)](#) approfondit également ce concept en déclarant que « la migration et la mobilité ont un impact profond à la fois positif et négatif sur le progrès vers un développement économique, social et environnemental durable des pays d'origine et de destination avec des revenus faibles et intermédiaires » (p. 3).

Les [Lignes directrices de la Commission européenne de 2016 sur l'intégration de l'environnement et du changement climatique dans la coopération et le développement internationaux de l'Union européenne](#) (en anglais) définissent l'environnement comme incluant les ressources et les conditions biophysiques dont dépendent les vies et les activités humaines et qu'elles influencent à leur tour. L'Union européenne intègre systématiquement l'environnement et le changement climatique dans la coopération au développement en tant que question transversale.

L'Union européenne reconnaît de plus en plus la relation entre l'environnement, le changement climatique et les migrations. Dans le [Consensus européen pour le développement de 2017 \(2017b\)](#) (en anglais), la migration et le changement climatique sont considérés comme des questions transversales essentielles à la réalisation du développement durable. La Convention fait également référence aux liens entre la migration, l'environnement, la gestion des ressources naturelles, la réduction de la pauvreté et la croissance.

En décembre 2019, la Commission européenne a publié le [Pacte vert pour l'Europe](#) qui fait partie intégrante de la stratégie de la Commission européenne (CE) visant à mettre en œuvre l'Accord de Paris sur le changement climatique, le Programme d'action à l'horizon 2030 et les Objectifs de développement durable (ODD). Le Pacte vert pour l'Europe redéfinira le paysage interne de l'Union européenne lors de la transition vers une économie bas carbone. Il aura également des conséquences directes et indirectes sur les pays partenaires de l'Union européenne à l'échelle mondiale. Plusieurs documents contribuant au Pacte vert pour l'Europe mentionnent la coopération avec des pays hors de l'Union européenne, notamment la [Stratégie de l'Union européenne en matière d'adaptation au changement climatique](#), la [Stratégie « circuit court »](#), la [Stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030](#) et le [Plan d'action en faveur de l'économie circulaire](#) (Commission européenne, 2019).

## ANNEXE III : AUTRES DIRECTIVES ET OUTILS SECTORIELS

Cette Annexe comprend des outils et des directives spécifiques au secteur qui complètent les approches reflétées dans cette Boîte à outils. Ces documents peuvent être consultés pour obtenir des conseils plus détaillés et plus complets sur des éléments spécifiques de l'intégration de la migration dans les interventions de coopération au développement.

Une grande partie des migrants sont originaires des zones rurales (FAO, 2018). Pour de nombreux ménages ruraux, notamment dans les pays en développement, la migration est une stratégie de subsistance permettant de gérer les risques (Stark et Levhari, 1982) et d'augmenter le niveau de vie (Black et al., 2011). Une diversification des ressources des ménages peut améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et permettre aux ménages ruraux de renforcer leur résistance aux chocs et au stress. Une approche inclusive de la transformation rurale peut contribuer à faire en sorte que les migrants et leurs familles ne soient pas laissés de côté.

Dans de nombreux pays à revenu faible ou intermédiaire, les zones rurales connaissent des changements qui affectent leur composition économique, sociale, culturelle et politique. La transformation rurale crée de nouvelles opportunités de moyens de subsistance dans les activités agricoles et non agricoles et contribue à améliorer la prestation et l'accès aux services (FAO, 2017). Des facteurs tels que l'urbanisation, les chaînes d'approvisionnement modernes et le développement des infrastructures, associés à la diminution de la part des personnes employées dans le secteur de l'agriculture, ont une incidence sur la migration interne des pays et sur la migration entre les pays.

Afin d'expliquer les principaux liens entre la migration et le développement rural, le contenu de cette Boîte à outils est divisé en plusieurs sous-secteurs :

Titre	Organisation	Description
<i>Agenda pour la protection des personnes déplacées au-delà des frontières dans le contexte de catastrophes et du changement climatique (en anglais)</i>	L'initiative Nansen	Fournit des recommandations en matière de déplacements au-delà des frontières liés aux catastrophes naturelles.
<i>Une Boîte à outils : planifier les relogements pour protéger les personnes contre les catastrophes naturelles et les changements environnementaux (en anglais)</i>	Université de Georgetown, HCR, OIM et Université de l'Organisation des Nations Unies	Elle propose des conseils pratiques sur la protection des personnes contre les catastrophes naturelles et les changements environnementaux grâce à un relogement planifié.
<i>Contributions et comptabilisation : Guide pour mesurer l'Impact économique de votre diaspora au-delà des envois de fonds</i>	OIM	Donne des conseils aux gouvernements et aux autorités nationales cherchant à comprendre et mesurer les contributions économiques de la diaspora dans leur pays d'origine.
<i>Fiche d'information : les femmes, l'égalité des sexes et le changement climatique (en anglais)</i>	PNUD et OIM	Analyse comment les femmes sont touchées par les problèmes liés aux changements climatiques et la manière dont elles réagissent, et fournit des références aux mandats pertinents de l'Organisation des Nations Unies et aux sources d'information. Elle porte sur de nombreux sujets liés au genre et des ressources pertinentes sont fournies.

Titre	Organisation	Description
<i>Dimension de genre et changement climatique : Module de formation 1 : série sur le renforcement des capacités (en anglais)</i>	PNUD	Fournit des informations de base et des outils d'apprentissage nécessaires pour comprendre et prôner l'intégration des dimensions de genre dans les initiatives régionales, nationales et communautaires en matière de changement climatique. Il aborde les sujets suivants : i.) Effets du changement climatique en Afrique, ii.) Données de base sur l'égalité des sexes, iii.) Impacts du changement climatique différenciés en fonction du genre, iv.) Besoins et options pour des réponses sexospécifiques au changement climatique.
<i>Groundswell : se préparer aux migrations climatiques internes</i>	Banque mondiale	Fournit une modélisation de la migration climatique interne à un pays, des prévisions pour des régions spécifiques ciblées, des études de cas en Éthiopie, au Bangladesh et au Mexique ainsi que des messages clés.
<i>Groundswell Partie 2 : agir face aux migrations climatiques internes</i>	Banque mondiale	Contient une analyse de la migration climatique en Asie de l'Est, dans le Pacifique, en Afrique du Nord, en Europe de l'Est et en Asie centrale. Ensemble, ils donnent un aperçu général.
<i>iDiaspora : Guide de l'utilisateur des responsables (en anglais)</i>	OIM	Il offre un centre mondial d'engagement et d'échange de connaissances pour les communautés de la diaspora et ceux qui cherchent à s'engager avec elles. iDiaspora est créée dans le but de donner aux communautés transnationales du monde entier les moyens de s'engager en tant qu'acteurs du développement.
<i>Note d'information n° 8 – Droits de l'homme, changement climatique, dégradation de l'environnement : un nouveau paradigme (en anglais)</i>	OIM et MPI	Souligne la nécessité de défendre les droits des migrants dont le mouvement est provoqué par la dégradation de l'environnement ou le changement climatique, en particulier dans la région très vulnérable de l'Asie-Pacifique, en adoptant une démarche inclusive du changement climatique qui intègre des stratégies fondées sur les droits. Cette note d'information évalue le cadre actuel des droits de l'homme, recense les lacunes tant dans le cadre juridique que dans la mise en œuvre, puis examine les différentes options juridiques qui s'offrent à la communauté internationale.
<i>Kit d'information sur les régimes fonciers : Pastoralisme, droits et régimes fonciers</i>	FIDA	Décrit les défis de l'égalité d'accès au régime foncier pour les éleveurs pastoraux, présente les bonnes pratiques et a pour objectif d'aider à la conception de programmes et de projets d'opportunités stratégiques par pays axés sur les résultats (RB-COSOPs).
<i>Faire en sorte que la mobilité puisse s'adapter aux changements environnementaux - Résultats de la recherche mondiale MECLEP (en anglais)</i>	OIM et Union européenne	Fournit des données probantes sur la question de savoir si la migration, y compris le déplacement et le relogement planifié, peut être bénéfique pour l'adaptation à l'environnement et au changement climatique, ou au contraire la compromettre.

Titre	Organisation	Description
<i>Migration, environnement et changement climatique : manuel de formation (Guide de l'animateur) (en anglais)</i>	OIM	Il fournit un aperçu détaillé du lien entre la migration et l'environnement, de la mobilité, des catastrophes naturelles, des événements à évolution lente, des données, des questions juridiques, des perspectives régionales et d'un plan d'action étape par étape sur la manière d'intégrer la mobilité humaine dans les politiques, y compris dans les politiques d'adaptation au changement climatique.
<i>Migrants et réduction des risques de catastrophes – Pratiques d'inclusion (en anglais)</i>	OIM	Donne des conseils sur une RRC incluant les migrants.
<i>S'orienter vers une approche commune des normes environnementales et sociales pour la programmation de l'Organisation des Nations Unies (en anglais)</i>	Groupe de gestion de l'environnement de l'Organisation des Nations Unies	Présente plusieurs éléments de l'approche de référence des normes environnementales et sociales pour la programmation de l'Organisation des Nations Unies. Cette approche est un moyen de mettre en œuvre une démarche commune entre les entités de l'Organisation des Nations Unies afin de garantir un haut niveau d'exigences environnementales et sociales dans la programmation.
<i>Aperçu des liens entre le genre et le changement climatique</i>	PNUD	Permet de souligner comme l'importance de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes continue d'influencer, de façonner et de stimuler le climat collectif et l'effort de développement humain.
<i>Normes sociales et environnementales (SES) (en anglais)</i>	PNUD	Apporte des normes de protection essentielles à la gestion des risques de la programmation et de l'élaboration de projets. La section 1 décrit les principes clés de programmation des PNUD. La section 2 prend en compte les normes au niveau du projet, qui incluent la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles, le changement climatique, les risques de catastrophe, le déplacement, le relogement, et les peuples autochtones.
<i>Lien entre changement climatique et trafic d'êtres humains (en anglais)</i>	OIM	Fournit des données probantes sur les liens entre le changement climatique, les catastrophes naturelles et le trafic d'êtres humains, et donne des recommandations en cas de situations d'urgence et de développement.

# ANNEXE IV : PRINCIPES DIRECTEURS

Cette Annexe décrit les principes directeurs qui devraient être pris en compte lors de l'utilisation de tous les outils. L'adhésion à ces principes interdépendants peut contribuer à faire en sorte que l'intervention ne laisse personne de côté et contribue à des résultats plus larges en matière de développement durable<sup>45</sup>. Ces principes devraient également permettre de s'assurer que les interventions tiennent compte des communautés autochtones et des personnes de tous genres, âges et capacités.

## APPROCHE FONDÉE SUR LES DROITS

L'adoption d'une approche basée sur les droits lors de l'utilisation de cette Boîte à outils implique de prendre en compte les principes des droits à toutes les phases du cycle d'intervention et avec l'ensemble des outils. Il s'agit notamment de veiller à ce que les interventions soient conformes aux cadres et aux normes internationaux en matière de droits de l'homme, en accordant une attention particulière aux droits des migrants.

## NE PAS NUIRE

Le principe « ne pas nuire » souligne l'importance de veiller à ce que les besoins de protection des migrants (en particulier ceux en situation vulnérable) soient pris en compte. Il faut également reconnaître le risque de préjudice à chaque étape d'une intervention et veiller à ce qu'il soit pris en compte dès le départ.

## NON-DISCRIMINATION

Le principe de non-discrimination est fondamental pour les droits de l'homme et s'applique à toutes les interventions liées à la migration. Les migrants sont particulièrement vulnérables à la discrimination et, par conséquent, il convient de veiller tout particulièrement à ce que les interventions soient inclusives et non discriminatoires, indépendamment du statut migratoire, du sexe, de l'âge, du genre, de la sexualité, de la religion, de la race ou de tout autre facteur.

## APPROCHES SENSIBLES AU GENRE ET CENTRÉES SUR L'ENFANT

Le genre est un élément central de l'expérience migratoire d'un individu. Les rôles, les attentes et la dynamique du pouvoir associés au fait d'être un homme, une femme, un garçon ou une fille, exposent les individus à différents types de vulnérabilités et de risques. Par conséquent, le genre doit être pris en considération à toutes les phases d'une intervention. En outre, toute intervention impliquant des enfants doit suivre une approche fondée sur les droits de l'enfant, en plaçant l'intérêt supérieur de l'enfant au centre de l'intervention.

## CENTRÉ SUR LES PERSONNES

Les interventions qui intègrent la migration ont une dimension humaine qui inclut les migrants ou les personnes déplacées, les communautés d'origine, de transit, de destination ou de retour. La cohésion sociale est renforcée ou consolidée en ciblant les membres de la communauté de manière égale, tout en tenant compte de leurs besoins respectifs. Par conséquent, les besoins et les expériences des « personnes » devraient être au cœur de toute intervention.

## APPROCHE GLOBALE DE L'ENSEMBLE DU GOUVERNEMENT ET DE LA SOCIÉTÉ

Le rôle et la responsabilité des gouvernements sont essentiels pour répondre aux réalités multidimensionnelles de la migration. Cela nécessite généralement un engagement horizontal et vertical, dans tous les secteurs et à tous les niveaux de gouvernement. De même, les gouvernements ne peuvent pas répondre seuls aux réalités migratoires. L'engagement avec une série d'acteurs à travers la société, y compris (mais pas seulement) les migrants, la diaspora, les organisations de la société civile, les universités, le secteur privé, entre autres, contribue à assurer une réponse globale.

45. Ces principes directeurs s'inspirent largement des valeurs universelles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des principes directeurs du Pacte mondial sur les migrations. Pour plus d'informations, consultez l'Annexe I : Principaux cadres et engagements mondiaux.

# ANNEXE V : SOURCES DE DONNÉES

Cette Annexe complète l'Analyse de la situation (Outil 2) et comprend des sources de données sectorielles. Vous pouvez les consulter pour répondre aux questions de cet outil.

## Sources de données clés <sup>46</sup>

<b>Sources de données et d'informations spécifiques au pays</b> (elles peuvent souvent être trouvées en ligne ; dans le cas contraire, il faut s'adresser aux parties prenantes concernées)	Recensement
	Enquête démographique
	Profil migratoire
	Plan national d'adaptation
	Contributions déterminées au niveau national
	Communication nationale à la CCNUCC
	Stratégie nationale de développement
	Autres types d'enquêtes nationales par échantillonnage
	Demandes à l'examen régional et mondial du Pacte mondial sur les migrations
	Analyse commune par pays des Nations Unies
	Cadre de coopération pour le développement durable des Nations Unies

Portail sur les données migratoires de l'OIM fournit des statistiques migratoires complètes et à jour et des informations fiables sur les données migratoires à l'échelle mondiale, régionale et par pays.

La Matrice de suivi des déplacements (DTM) est un système géré par l'OIM, qui suit et surveille la mobilité des populations, en particulier les déplacements. Le système signale les problèmes urgents tels que les problèmes d'assainissement, l'accès aux soins de santé, etc. aux organismes compétents pour qu'ils en fassent le suivi.

La Division des statistiques des Nations Unies et le DAES des Nations Unies collectent, compilent et diffusent des statistiques démographiques et sociales officielles sur un certain nombre de sujets, dont la migration. Il s'agit notamment des Stocks de migrations internationales (en anglais), de la base de données de l'Organisation des Nations Unies sur les migrations mondiales et des flux migratoires internationaux à destination et en provenance de pays spécifiques : La version révisée de 2019.

La Matrice de suivi des déplacements (DTM) est un système géré par l'OIM, qui suit et surveille la mobilité des populations, en particulier les déplacements. Le système signale les problèmes urgents tels que les problèmes d'assainissement, l'accès aux soins de santé, etc. aux organismes compétents pour qu'ils en fassent le suivi.

46. Ces données sont non exhaustives et devraient refléter le contexte spécifique visé. Les différentes sources présentent des avantages et des limites. Étant donné la nature dynamique de la migration, il est préférable d'utiliser des ressources récentes, dans la mesure du possible. Si aucune donnée n'est disponible, ce domaine pourrait faire l'objet d'un suivi lors des discussions avec les parties prenantes dans le cadre de l'analyse des parties prenantes (voir ci-dessous) ou des processus de dialogue politique en cours avec le(s) gouvernement(s) partenaire(s).

## Sources de données clés <sup>46</sup>

La base de données du HCR sur les [Statistiques de la population de réfugiés](#) contient des informations sur les populations déplacées de force (y compris les réfugiés, les demandeurs d'asile et les personnes déplacées au sein de leur propre pays). Les données figurant sur le site sont représentatives des chiffres saisis par le HCR, l'UNRWA et l'IDMC.

Les rapports annuels tels que le [Rapport sur les migrations dans le monde](#) de l'OIM, le [Rapport sur les tendances mondiales en matière de déplacement forcé](#) du HCR, le [Rapport mondial sur le déplacement interne](#) de l'IDMC sont également des sources de données fiables ainsi que des analyses.

Les données et les chiffres sur la traite des êtres humains sont disponibles sur la [Plateforme de données mondiale sur la traite d'êtres humains](#) et dans le [Rapport mondial sur la traite des personnes](#) de l'ONUDC.

Les [Données sur la migration et les transferts de fonds](#) de la Banque mondiale (en anglais), les [Notes d'information sur la migration et le développement](#) et le [Portail de connaissances sur les changements climatiques \(CCKP\)](#) du KNOMAD (en anglais) fournissent des mises à jour sur les tendances mondiales en matière de migration et de transferts de fonds.

[ThinkHazard!](#) de la Banque mondiale Ce portail donne un aperçu des risques dans un pays spécifique, qui devraient être pris en compte lors de la conception et de la mise en œuvre de projets visant à promouvoir la résilience face aux catastrophes naturelles et au climat.

Le [Réseau des Nations Unies sur la migration](#) est un espace où les gouvernements, les parties prenantes et les experts peuvent accéder et partager des informations et des services liés à la migration.

La [Procédure d'examen social et environnemental \(SESP\)](#) du PNUD aide les utilisateurs à identifier les risques environnementaux potentiels de leurs projets et à maximiser les opportunités et avantages sociaux et environnementaux, ainsi qu'à renforcer la durabilité sociale et environnementale.

L'[indice de développement humain](#) (en anglais) du PNUD recense les dimensions clés du développement humain, y compris une vie longue et saine.

Le [Portail des migrations environnementales](#) (en anglais) de l'OIM est une plate-forme de connaissances qui fournit des informations actualisées sur les principaux processus et développements politiques, sur les efforts de renforcement des capacités, sur la recherche et les publications, ainsi que sur les projets opérationnels sur le MECC.

La [Base de données mondiale sur le déplacement interne](#), le [Modèle de risque mondial de déplacement](#) et l'[Outil d'exploration des données sur le déplacement](#) (en anglais) de l'IDMC fournissent des données, une modélisation et une base de données sur le déplacement, permettant la catégorisation par risque naturel.

L'Université de Neuchâtel fournit la [base de données Climig : Migration, changement climatique et environnement](#) (en anglais) qui fournit une base de données de projets et de documents traitant du lien entre migration, environnement et changement climatique.

# ANNEXE VI : EXEMPLES DE CIBLES PERTINENTES DES ODD <sup>47</sup>

Cette Annexe complète la *Théorie du changement* (Outil 7) et la *Banque d'indicateurs* (Outil 8). Elle peut être utilisée pour identifier les points des objectifs spécifiques et des résultats attendus (dérivés de la Théorie du changement) qui s'alignent sur les cibles pertinentes des ODD.

Objectif	Cibles pertinentes
<p><b>1 PAS DE PAUVRETÉ</b></p> 	<p><b>1.4</b> : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la microfinance.</p> <p><b>1.5</b> : D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental.</p>
<p><b>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</b></p> 	<p><b>5.5</b> : Veiller à la participation complète et efficace des femmes et à ce qu'elles bénéficient de l'égalité des chances de leadership à tous les niveaux de prise de décision dans la vie politique, économique et publique.</p> <p><b>5.a</b> : Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne.</p> <p><b>5.c</b> : Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.</p>
<p><b>6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</b></p> 	<p><b>6.1</b> : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.</p> <p><b>6.2</b> : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.</p> <p><b>6.3</b> : D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant les déversements, en minimisant les rejets de produits chimiques et de matières dangereuses, en réduisant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement le recyclage et la réutilisation en toute sécurité à l'échelle mondiale.</p>
<p><b>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</b></p> 	<p><b>7.1</b> : D'ici à 2030, assurer un accès universel à des services énergétiques abordables, fiables et modernes.</p>

47. Il s'agit d'une liste non exhaustive. Cliquez sur ce lien pour en savoir plus sur les liens entre la migration et les ODD : <https://publications.iom.int/books/la-migration-et-le-programme-2030-un-guide-lusage-des-praticiens> .

8 TRAVAIL DÉCENT  
ET CROISSANCE  
ÉCONOMIQUE



**8.8** : Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.

9 INDUSTRIE,  
INNOVATION ET  
INFRASTRUCTURE



**9.1** : Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris à l'échelle régionale et transfrontalière, pour favoriser le développement économique et le bien-être des personnes, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.

10 INÉGALITÉS  
RÉDUITES



**10.1** : D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 % les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.

**10.2** : D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.

**10.7** : Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées.

**10.c** : D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3% les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5%.

11 VILLES ET  
COMMUNAUTÉS  
DURABLES



**11.5** : D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques directement dues à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.

**11.b** : D'ici à 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophes à tous les niveaux.

13 MESURES RELATIVES  
À LA LUTTE CONTRE  
LES CHANGEMENTS  
CLIMATIQUES



**13.1** : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

**13.2** : Intégrer les mesures relatives au changement climatique dans les politiques, stratégies et planifications nationales.

**13.3** : Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets, la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.

**13.b** : Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis notamment sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés.



**14.2** : D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers afin d'éviter des impacts négatifs importants, notamment en renforçant leur résilience et en prenant des mesures pour leur restauration afin de parvenir à des océans sains et productifs.

**14.4** : D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices, et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu de leurs caractéristiques biologiques.

**14.6** : D'ici à 2020, interdire certaines formes de subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, éliminer les subventions qui contribuent à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée et cesser d'introduire de nouvelles subventions de ce type, en reconnaissant qu'un traitement spécial et différencié approprié et efficace pour les pays en développement et les pays les moins avancés devrait faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche de l'Organisation mondiale du commerce.

**15.1** : D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.

**15.2** : D'ici à 2020, promouvoir la mise en œuvre d'une gestion durable de tous les types de forêt, mettre fin à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et augmenter considérablement le boisement et le reboisement à l'échelle mondiale.

**15.3** : D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.

**15.4** : D'ici à 2030, veiller à la conservation des écosystèmes de montagne, y compris de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable.

**15.5** : Prendre des mesures urgentes et significatives pour diminuer la dégradation des milieux naturels, enrayer la perte de biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.

**15.6** : Promouvoir un partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et un accès approprié à ces ressources, comme convenu au niveau international.

**15.9** : D'ici à 2020, incorporer les valeurs des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale et locale, dans les processus de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.

**15.a** : Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement.

**17.8** : Rendre pleinement opérationnels d'ici à 2017 la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques, technologiques et des capacités d'innovation dans les pays les moins développés, et renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier des technologies de l'information et des communications.

**17.14** : Renforcer la cohérence des politiques de développement durable.

**17.18** : D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, genre, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays.



# ANNEXE VII : BANQUE D'INDICATEURS (RÉSULTATS ATTENDUS)

Cette Annexe s'inscrit dans la continuité de la *Banque d'indicateurs* (Outil 8). Elle comprend des exemples d'indicateurs qui permettraient de mesurer les résultats attendus mis en évidence dans la *Théorie du changement* (Outil 7).

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
<b>L'économie verte et l'énergie propre</b>  <b>Objectifs des ODD :</b> 7, 8, 9, 10, 12, 13  <b>Objectifs du Pacte mondial sur les migrations :</b> 1, 2, 3, 5, 16, 17, 19, 20, 22	<b>1.1.1 :</b> Les migrants, les familles bénéficiaires de transferts de fonds ou les communautés ont le savoir-faire et se sentent habilités à canaliser les transferts de fonds vers des activités qui soutiennent la transition verte.	<b>1.1.1.a :</b> Disponibilité d'informations à jour, accessibles et transparentes sur i.) les activités qui encouragent la transition verte, ii.) la manière de canaliser les transferts de fonds vers ces activités, iii.) les avantages à en tirer.  <b>1.1.1.b :</b> Le nombre de migrants, de familles bénéficiaires de transferts de fonds ou de membres de la communauté qui accèdent à ces informations et les utilisent.  <b>1.1.1.c :</b> Pourcentage de migrants, de familles bénéficiaires de transferts de fonds ou de membres de la communauté qui accèdent aux informations ci-dessus et les utilisent et qui ont renforcé leurs connaissances sur la façon de canaliser les transferts de fonds vers des activités qui encouragent la transition verte.  <b>1.1.1.d :</b> Les migrants, les familles bénéficiaires de transferts de fonds ou les communautés se sentent habilités à canaliser les transferts de fonds vers des activités qui encouragent la transition verte.
	<b>1.2.1 :</b> Les décideurs politiques comprennent de quelle manière les migrants, les personnes déplacées ou les communautés peuvent aider les secteurs en cours de transition verte.	<b>1.2.1.a :</b> Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur la manière dont les migrants, les personnes déplacées ou les communautés peuvent soutenir les secteurs en transition verte.  <b>1.2.1.b :</b> Des données précises et réparties sur les données démographiques de la population et les flux migratoires (réparties par sexe, âge et statut migratoire), les secteurs en transition verte, les lacunes du marché du travail dans ces secteurs (réparties par secteur, type d'emploi, haute ou faible qualification) sont disponibles.  <b>1.2.1.c :</b> Un certain nombre de décideurs politiques déclarent avoir accédé à ces informations et données et les utiliser.  <b>1.2.1.d :</b> Pourcentage de décideurs politiques qui ont accédé à ces informations et données et qui ont amélioré leurs connaissances sur la manière dont les migrants, les personnes déplacées ou les communautés peuvent soutenir les secteurs en transition verte.

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
...	<p><b>1.2.2</b> : Les décideurs politiques disposent du savoir-faire et des outils nécessaires pour incorporer les migrants dans les programmes sectoriels de requalification ou de perfectionnement des compétences<sup>48</sup>.</p>	<p><b>1.2.2.a</b> : Disponibilité de données précises et réparties sur les secteurs nécessitant une requalification ou un perfectionnement des compétences et sur les travailleurs de ces secteurs (réparties par sexe, âge et statut migratoire, et secteur/types d'emploi/hautement ou peu qualifiés).</p> <p><b>1.2.2.b</b> : Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur l'importance d'inclure les migrants dans les programmes sectoriels de requalification et de perfectionnement.</p> <p><b>1.2.2.c</b> : Pourcentage de décideurs politiques qui ont accès à ces informations et données, les utilisent et qui ont renforcé leurs connaissances sur la manière d'intégrer les migrants dans les programmes sectoriels de requalification.</p> <p><b>1.2.2.d</b> : Nombre d'outils (par exemple, plans/stratégies) à la disposition des décideurs politiques pour intégrer les migrants dans les programmes sectoriels de requalification.</p>
	<p><b>1.3.1</b> : Les décideurs politiques ont une meilleure compréhension de la manière de garantir un accès universel à des services énergétiques abordables et fiables<sup>49</sup>.</p>	<p><b>1.2.1.a</b> : Des données précises sur les populations ayant accès à des services énergétiques abordables et fiables (réparties par sexe, âge et statut migratoire, et diffusion des services énergétiques) sont disponibles.</p> <p><b>1.2.1.b</b> : Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur l'importance de garantir un accès universel à des services énergétiques abordables, fiables et modernes, et sur la manière de le faire.</p> <p><b>1.2.1.c</b> : Le nombre de décideurs politiques qui ont accès à ces informations et données et qui les utilisent.</p> <p><b>1.2.1.d</b> : Pourcentage de décideurs politiques ayant accédé à ces informations et données et qui ont renforcé leurs connaissances sur la manière de garantir un accès universel à des services énergétiques abordables, fiables et modernes.</p>
	<p><b>1.3.2</b> : Les décideurs politiques ont la capacité d'inclure les ménages les plus pauvres, y compris les migrants ou les personnes déplacées, dans des initiatives énergétiques propres abordables<sup>50</sup>.</p>	<p><b>1.3.2.a</b> : Disponibilité de données précises et réparties sur les populations incluses dans les initiatives énergétiques propres (réparties par emplacement géographique et statut migratoire).</p> <p><b>1.3.2.b</b> : Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur les initiatives en matière d'énergie propre disponibles et sur la manière d'inclure les migrants et les personnes déplacées dans ces initiatives.</p> <p><b>1.3.2.c</b> : Le nombre de décideurs politiques qui ont accès à ces informations et données et qui les utilisent.</p> <p><b>1.3.2.d</b> : Pourcentage de décideurs politiques qui ont accès à ces informations et données, les utilisent et qui ont renforcé leurs connaissances sur la manière d'inclure les migrants ou les personnes déplacées dans les initiatives énergétiques propres abordables.</p> <p><b>1.3.2.e</b> : Les décideurs politiques déclarent avoir la capacité humaine et financière d'inclure les migrants ou les personnes déplacées dans les initiatives énergétiques propres abordables.</p>

48. Contribuant en toute conformité à la [cible des ODD 17.18 existante](#) (en anglais).

49. Contribuant directement à la [cible 7.1 existante des ODD](#) (en anglais) et contribuant en toute conformité à la [cible 1.4 des ODD existante](#) (en anglais).

50. Contribuant en toute conformité aux [cibles 7.1 et 1.4 des ODD existantes](#) (en anglais).

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
<p><b>Adaptation et résilience face aux changements climatiques</b></p>  <p><b>Objectifs des ODD :</b> 5, 10, 13</p> <p><b>Objectifs du Pacte mondial sur les migrations :</b> 1, 2, 3, 5, 17, 19, 20</p>	<p><b>2.1.1 :</b> Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés ont renforcé leur capacité à mettre en œuvre des activités de renforcement de la résilience adaptative et socio-écologique pour lutter contre les impacts du changement climatique<sup>51</sup>.</p> <p><b>2.2.1 :</b> Les femmes migrantes ou les familles bénéficiaires de fonds qui ont le savoir-faire pour canaliser les transferts de fonds vers des activités de renforcement de la résilience socio-écologique, et qui se sentent habilitées à le faire<sup>52</sup>.</p>	<p><b>2.1.1.a :</b> Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur i.) les capacités d'adaptation et les activités de renforcement de la résilience socio-écologique disponibles, et ii.) la manière de les mettre en œuvre.</p> <p><b>2.1.1.b :</b> Le nombre de migrants, de personnes déplacées ou de communautés ayant accès à ces informations sur les capacités d'adaptation et sur les activités de renforcement de la résilience socio-écologique disponibles, et les utilisant.</p> <p><b>2.1.1.c :</b> Pourcentage de migrants, de personnes déplacées ou de communautés qui ont accédé à ces informations, les ont utilisées et qui ont accru leurs connaissances sur les capacités d'adaptation et les activités de renforcement de la résilience socio-écologique.</p> <p><b>2.1.1.d :</b> Le nombre de migrants, de personnes déplacées ou de communautés qui déclarent disposer des ressources humaines et financières nécessaires pour mettre en œuvre des activités de renforcement de la résilience adaptative et socio-écologique pour lutter contre les impacts du changement climatique.</p> <p><b>2.2.1.a :</b> Le nombre de femmes migrantes ou de femmes bénéficiaires de transferts de fonds qui ont accès aux services et aux marchés financiers.</p> <p><b>2.2.1.b :</b> Le cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantit aux femmes l'égalité des droits à l'inclusion financière et à la propriété foncière<sup>53</sup>.</p> <p><b>2.2.1.c :</b> Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur la canalisation des transferts de fonds vers le renforcement de la résilience socio-écologique, sur la manière d'accéder aux services et marchés financiers et sur la prise de décision financière.</p> <p><b>2.2.1.d :</b> Les femmes migrantes et les membres féminins de la communauté déclarent avoir accès aux informations ci-dessus.</p> <p><b>2.2.1.e :</b> Les femmes migrantes et les membres féminins de la communauté ayant accès aux informations ci-dessus ont accru leurs connaissances financières pour canaliser les transferts de fonds vers le renforcement de la résilience.</p> <p><b>2.2.1.f :</b> Les femmes migrantes et les familles bénéficiaires de transferts de fonds déclarent se sentir habilitées à canaliser les transferts de fonds vers des activités de renforcement de la résilience socio-écologique.</p>

51. Contribuant en toute conformité aux [cibles 1.5](#) , [11.b](#) et [13.1](#) des ODD existantes (en anglais).

52. Contribuant en toute conformité aux [cibles 5.a](#) et [13.1](#) des ODD existantes (en anglais).

53. Contribuant en toute conformité à l'[indicateur 5.a.2](#) des ODD existant (en anglais).

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
...	<p><b>2.2.2</b> : Les décideurs politiques ont le savoir-faire nécessaire pour faciliter l'accès des femmes aux services financiers et aux marchés<sup>54</sup>.</p>	<p><b>2.2.2.a</b> : Des données précises sur les familles qui restent dans les communautés d'origine (réparties par âge et par sexe) et sur la disponibilité des services financiers, des institutions et des marchés sont disponibles.</p> <p><b>2.2.2.b</b> : Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur i.) l'importance de l'accès des femmes aux services financiers et aux marchés, ii.) les liens entre cet accès, la canalisation des transferts de fonds et l'augmentation de la prise de décisions financières, et iii.) la manière de faciliter l'accès des femmes aux services financiers et aux marchés.</p> <p><b>2.2.2.c</b> : Un certain nombre de décideurs politiques déclarent avoir accédé à ces informations et données et les utiliser.</p> <p><b>2.2.2.d</b> : Pourcentage de décideurs politiques qui ont accès aux informations et aux données ci-dessus, les utilisent et qui ont amélioré leurs connaissances sur la façon de faciliter l'accès des femmes aux services et aux marchés financiers.</p>
	<p><b>2.3.1</b> : Les décideurs politiques ont une meilleure compréhension des liens entre la migration et l'adaptation au changement climatique<sup>55</sup>.</p>	<p><b>2.3.1.a</b> : Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur les liens entre migration et adaptation au changement climatique.</p> <p><b>2.3.1.b</b> : Nombre de décideurs politiques qui ont accès à ces informations et qui les utilisent.</p> <p><b>2.3.1.c</b> : Pourcentage de décideurs politiques qui ont accès à ces informations, les utilisent et qui ont une meilleure connaissance des liens entre la migration et l'adaptation au changement climatique.</p>
	<p><b>2.3.2</b> : Les décideurs politiques disposent des connaissances et des outils nécessaires pour intégrer la migration dans les plans et politiques d'adaptation au changement climatique et de résilience socio-écologique<sup>56</sup>.</p>	<p><b>2.2.3.a</b> : Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur l'importance de faciliter le transfert de fonds vers les zones en situation d'insécurité alimentaire, et sur les obstacles à l'accès des migrants, des personnes déplacées ou des communautés, à une alimentation saine et à des aliments nutritifs, et sur la manière de les surmonter.</p> <p><b>2.2.3.b</b> : Le nombre de décideurs politiques qui ont accès à ces informations et données et qui les utilisent.</p> <p><b>2.2.3.c</b> : Pourcentage de décideurs politiques qui ont accès aux informations et aux données disponibles, les utilisent et qui ont renforcé leurs connaissances sur la manière de faciliter l'accès des migrants, des personnes déplacées ou des communautés à une alimentation saine et à des aliments nutritifs.</p> <p><b>2.2.3.d</b> : Le nombre de décideurs politiques qui déclarent disposer des ressources humaines et financières suffisantes pour faciliter l'accès des migrants, des personnes déplacées ou des communautés à une alimentation saine et à des aliments nutritifs.</p>

54. Contribuant en toute conformité aux cibles 5.a et 10.7 des ODD existantes (en anglais).

55. Contribuant en toute conformité aux cibles 13.2 et 13.3, des ODD existantes (en anglais).

56. Contribuant en toute conformité aux cibles 13.2 et 17.14 des ODD existantes (en anglais).

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
...	<p><b>2.3.3</b> : Les décideurs politiques des pays où le marché du travail présente des lacunes ont la capacité de faciliter les voies de migration circulaires ou temporaires bilatérales et multilatérales avec les communautés vulnérables au changement climatique afin d'encourager l'adaptation. Ils disposent également des outils nécessaires<sup>57</sup>.</p>	<p><b>2.2.3.a</b> : Des données précises et réparties pour faciliter les voies de migration circulaires ou temporaires bilatérales et multilatérales (cela pourrait inclure des données sur les flux migratoires actuels [réparties si possible par communauté/pays d'origine, sexe et âge], sur les communautés fragiles aux impacts du changement climatique [réparties si possible par impacts du changement climatique, ensembles de compétences, sexe, âge] et sur les écarts du marché du travail dans les pays de destination).</p> <p><b>2.2.3.b</b> : Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur l'importance de faciliter les voies de migration circulaires ou temporaires vers et depuis les communautés vulnérables aux impacts du changement climatique, et sur la manière de s'y prendre.</p> <p><b>2.2.3.c</b> : Disponibilité d'outils (par exemple, plans/stratégies) pour faciliter la migration circulaire ou temporaire bilatérale et multilatérale vers et depuis les communautés vulnérables aux impacts du changement climatique.</p> <p><b>2.2.3.d</b> : Le nombre de décideurs politiques qui déclarent avoir accès aux données, aux informations et aux outils ci-dessus et qui les utilisent.</p> <p><b>2.2.3.e</b> : Pourcentage de décideurs politiques qui ont accès aux données, informations et outils ci-dessus, les utilisent et qui ont augmenté leurs connaissances sur la manière de faciliter les voies de migration circulaires ou temporaires vers et depuis les communautés touchées par le climat pour encourager leur adaptation au changement climatique.</p>
<p><b>Gestion des risques de catastrophe</b></p>  <p><b>Objectifs des ODD</b> : 10, 11, 13</p> <p><b>Objectifs du Pacte mondial sur les migrations</b> : 1, 2, 3, 7, 10, 17, 22</p>	<p><b>3.1.1</b> : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés disposent du savoir-faire et des ressources nécessaires pour participer activement aux activités de réduction des risques, d'intervention et de relèvement<sup>58</sup>.</p>	<p><b>3.1.1.a</b> : Disponibilité d'informations précises, à jour et accessibles sur i.) les activités de réduction des risques, d'intervention et de rétablissement disponibles, et ii.) la manière d'y participer activement.</p> <p><b>3.1.1.b</b> : Le nombre de migrants, de personnes déplacées ou de communautés qui accèdent aux informations ci-dessus et les utilisent.</p> <p><b>3.1.1.c</b> : Pourcentage de migrants, de personnes déplacées ou de communautés ayant accès aux informations ci-dessus, qui les utilisent et qui ont renforcé leurs connaissances sur la manière de participer activement aux activités de réduction des risques, d'intervention et de rétablissement.</p> <p><b>3.1.1.d</b> : Le nombre de migrants, de personnes placées ou de communautés qui déclare avoir les ressources humaines et financières nécessaires pour participer activement aux activités de réduction des risques, d'intervention et de rétablissement.</p>

57. Contribuant en toute conformité aux [cibles 10.7](#), et [13.1 des ODD existantes](#) (en anglais).

58. Contribuant en toute conformité à la [cible 11.b des ODD existante](#) (en anglais).

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
...	<p><b>3.1.2 :</b> Les migrants ou les communautés ont les connaissances nécessaires pour canaliser les transferts de fonds vers des activités de réduction des risques de catastrophes.</p>	<p><b>3.1.2.a :</b> Les transferts de fonds investis dans des activités de réduction des risques de catastrophes proportionnellement au montant versé<sup>59</sup>.</p> <p><b>3.1.2.b :</b> Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur i.) l'importance de canaliser les transferts de fonds vers des activités de réponse à la RRC, ii.) la manière de s'y prendre.</p> <p><b>3.1.2.c :</b> Le nombre de migrants ou de communautés ayant accès à ces informations et les utilisant.</p> <p><b>3.1.2.d :</b> Pourcentage de migrants ou de communautés qui accèdent à ces informations et les utilisent et qui ont renforcé leurs connaissances sur la manière de canaliser les transferts de fonds vers des activités de réponse à la RRC.</p> <p><b>3.1.2.e :</b> Le nombre de migrants ou de membres de la communauté qui disposent d'outils (par exemple, plans/stratégies, services financiers) pour canaliser les transferts de fonds vers des activités de RRC.</p>
	<p><b>3.1.3 :</b> Les décideurs politiques ont le savoir-faire nécessaire pour mettre en place des conditions favorables pour faciliter les transferts de fonds<sup>60</sup>.</p>	<p><b>3.1.3.a :</b> Disponibilités de données précises et réparties sur les flux de transferts de fonds.</p> <p><b>3.1.3.b :</b> Coûts des transferts de fonds proportionnellement au montant versé<sup>61</sup>.</p> <p><b>3.1.3.c :</b> Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur i.) les obstacles aux transferts de fonds, et ii.) la manière de tirer profit des possibilités de faciliter les flux de transferts de fonds.</p> <p><b>3.1.3.d :</b> Le nombre de décideurs politiques qui déclarent avoir accès aux informations et données disponibles sur les transferts de fonds et sur les conditions favorables pour faciliter les transferts de fonds, et qui les utilisent.</p> <p><b>3.1.3.e :</b> Pourcentage de décideurs politiques qui ont accès aux informations et aux données disponibles, les utilisent et qui ont renforcé leurs connaissances sur la manière de mettre en place des conditions favorables pour faciliter les flux de transferts de fonds.</p>
	<p><b>3.2.1 :</b> Les autorités statistiques nationales/locales réalisent une cartographie démographique adéquate des zones vulnérables aux impacts du changement climatique<sup>62</sup>.</p>	<p><b>3.2.1.a :</b> Le nombre de cartographies démographiques des zones vulnérables aux impacts du changement climatique.</p> <p><b>3.2.1.b :</b> Le nombre d'autorités statistiques nationales/locales qui réalisent une cartographie démographique des zones vulnérables aux impacts du changement climatique.</p>

59. Contribuant en toute conformité à l'indicateur 10.c des ODD existante (en anglais).

60. Contribuant en toute conformité à la cible ODD 10.c existante (en anglais).

61. Contribuant directement à l'indicateur 10.c.1 des ODD existante (en anglais).

62. Contribuant en toute conformité à la cible des ODD 17.18 existante (en anglais).

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
...	<p><b>3.2.2</b> : Les autorités statistiques nationales/locales ont les connaissances, les outils et les compétences nécessaires pour inclure les migrants, les personnes déplacées ou les communautés dans la collecte de données nationales et locales<sup>63</sup>.</p>	<p><b>3.2.2.a</b> : Le nombre de membres des autorités statistiques nationales/locales formés à l'inclusion des migrants, des personnes déplacées ou des communautés dans la collecte de données nationales et locales.</p> <p><b>3.2.2.b</b> : Les autorités statistiques nationales/locales formées ont renforcé leurs connaissances sur l'inclusion des migrants, des personnes déplacées ou des communautés dans la collecte de données nationales et locales.</p> <p><b>3.2.2.c</b> : Le nombre de membres des autorités statistiques nationales/locales qui disposent d'outils (par exemple, plans/stratégies) pour inclure la migration ou le déplacement dans la collecte de données nationales et locales.</p>
	<p><b>3.3.1</b> : Les décideurs politiques comprennent les obstacles qui empêchent les groupes de migrants et de déplacés, en particulier les migrants vulnérables, d'accéder aux activités de réduction des risques de catastrophes<sup>64</sup>.</p>	<p><b>3.3.1.a</b> : Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur les obstacles qui empêchent les migrants ou les personnes déplacées d'accéder aux activités de réduction des risques de catastrophes.</p> <p><b>3.3.1.b</b> : Des données précises et réparties sur les populations accédant aux activités de RRC (réparties par sexe, âge et statut migratoire) sont disponibles.</p> <p><b>3.3.1.c</b> : Le nombre de décideurs politiques qui ont accès à ces informations et données et qui les utilisent.</p> <p><b>3.3.1.d</b> : Pourcentage de décideurs politiques qui accèdent aux informations et aux données, les utilisent et qui ont renforcé leurs connaissances sur les obstacles à l'accès des migrants, des personnes déplacées et de leurs communautés aux activités de RRC.</p>
	<p><b>3.3.2</b> : Les décideurs politiques disposent du savoir-faire, des données et des outils nécessaires pour inclure les migrants, les personnes déplacées ou les communautés dans les plans, programmes et politiques de réduction des risques de catastrophes<sup>65</sup>.</p>	<p><b>3.3.2.a</b> : Des données précises sur les populations qui participent à des activités de réduction des risques de catastrophes (réparties par âge, sexe, statut migratoire, situation géographique) sont disponibles.</p> <p><b>3.3.2.b</b> : Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur i.) l'importance d'inclure les migrants, les personnes déplacées ou les communautés dans les plans, programmes et politiques de réduction des risques de catastrophes, et ii.) la manière de s'y prendre.</p> <p><b>3.3.2.c</b> : Nombre d'outils (par exemple, plans/stratégies, équipements) à la disposition des décideurs politiques pour intégrer la migration ou le déplacement dans les plans, programmes et politiques de réduction des risques de catastrophes.</p> <p><b>3.3.2.d</b> : Le nombre de décideurs politiques qui déclarent avoir accès aux données, aux informations et aux outils ci-dessus et qui les utilisent.</p> <p><b>3.3.2.e</b> : Pourcentage de décideurs politiques qui ont accès aux données, informations et outils ci-dessus, les utilisent et qui ont renforcé leurs connaissances sur l'inclusion des migrants, des personnes déplacées ou des communautés dans les plans, programmes et politiques de réduction des risques de catastrophes.</p> <p><b>3.3.2.f</b> : Nombre de décideurs politiques ciblés formés à l'intégration de la migration ou du déplacement dans les plans, programmes et politiques de réduction des risques de catastrophes.</p>

63. Contribuant en toute conformité à la cible des ODD 17.18 existante (en anglais).

64. Contribuant en toute conformité à la cible 11.b des ODD existante (en anglais).

65. Contribuant en toute conformité à la cible des ODD 17.18 existante (en anglais).

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
<p><b>Protection de l'environnement et gestion durable des ressources naturelles pour les services écosystémiques</b></p>  <p><b>Objectifs des ODD :</b> 10, 12, 13, 14, 15</p> <p><b>Objectifs du Pacte mondial sur les migrations :</b> 1, 2, 3, 16, 19, 20</p>	<p><b>4.1.1 :</b> Les décideurs politiques comprennent l'importance d'inclure les migrants, les personnes déplacées ou les communautés (y compris les autochtones) dans la prise de décision en matière de conservation et de restauration des terres<sup>66</sup>.</p>	<p><b>4.1.1.a :</b> Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur i.) le rôle des migrants, des personnes déplacées ou des communautés (y compris autochtones) dans la conservation et la restauration des terres, ii.) l'importance de les inclure dans la prise de décisions sur la conservation et la restauration des terres, et iii.) la manière de procéder.</p> <p><b>4.1.1.b :</b> Nombre de décideurs politiques qui ont accès à ces informations et qui les utilisent.</p> <p><b>4.1.1.c :</b> Pourcentage de décideurs politiques qui ont accès à ces informations, les utilisent et qui ont renforcé leurs connaissances sur l'inclusion des migrants, des personnes déplacées ou des communautés (y compris les autochtones) dans la prise de décisions sur la conservation et la restauration des terres.</p>
	<p><b>4.1.2 :</b> Les décideurs politiques disposent du savoir-faire, des données et des outils nécessaires pour inclure les migrants, les personnes déplacées ou les communautés (y compris les autochtones) dans les processus de prise de décision concernant la conservation et la restauration<sup>67</sup>.</p>	<p><b>4.1.2.a :</b> Des données précises sur les populations qui s'engagent dans la conservation et la restauration, et celles qui participent à la prise de décision pertinente (réparties par sexe, âge, statut migratoire et identité autochtone) sont disponibles.</p> <p><b>4.1.2.b :</b> Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur i.) l'importance d'inclure les migrants, les personnes déplacées ou les communautés (y compris les autochtones) dans les processus décisionnels concernant la conservation et la restauration, et ii.) la manière de procéder.</p> <p><b>4.1.2.c :</b> Un certain nombre de décideurs politiques déclarent avoir accédé à ces informations et données et les utiliser.</p> <p><b>4.1.2.d :</b> Pourcentage de décideurs politiques qui ont accès à ces informations et données, les utilisent et qui ont renforcé leurs connaissances sur l'inclusion des migrants, des personnes déplacées ou des communautés (y compris les autochtones) dans les processus de prise de décision concernant la conservation et la restauration.</p> <p><b>4.1.2.e :</b> Le nombre de décideurs politiques qui disposent d'outils (par exemple, plans/stratégies, équipement) pour inclure les migrants, les personnes déplacées ou les communautés (y compris les autochtones) dans les processus de prise de décision concernant la conservation et la restauration.</p>

66. Contribuant en toute conformité aux cibles 10.2 et 15.9 des ODD existantes (en anglais).

67. Contribuant en toute conformité aux cibles 15.9 et 17.18 des ODD existantes (en anglais).

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
...	<p><b>4.2.1</b> : Les migrants, les familles bénéficiaires de transferts de fonds ou les communautés ont le savoir-faire pour canaliser les transferts de fonds vers les services écosystémiques, la biodiversité et la conservation et la restauration des terres, et ils se sentent habilités à le faire.</p> <p><b>4.3.1</b> : Les décideurs politiques ont la capacité d'intégrer les travailleurs migrants dans des plans et des initiatives de requalification et de perfectionnement des compétences axés sur l'adaptation et la conservation des ressources naturelles<sup>68</sup>.</p>	<p><b>4.2.1.a</b> : Le nombre de migrants, de familles bénéficiaires de transferts de fonds ou de membres de la communauté accédant aux services et marchés financiers.</p> <p><b>4.2.1.b</b> : Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur i.) l'importance d'acheminer les transferts de fonds vers les services écosystémiques, la biodiversité et la conservation et la restauration des terres, ii.) les possibilités de le faire et iii.) la manière de les exploiter.</p> <p><b>4.2.1.c</b> : Le nombre de migrants, de familles bénéficiaires de transferts de fonds ou de membres de la communauté accédant aux informations ci-dessus.</p> <p><b>4.2.1.d</b> : Pourcentage de migrants, de familles bénéficiaires de transferts de fonds ou de membres de la communauté qui ont accès aux informations ci-dessus et qui ont renforcé leurs connaissances sur la manière d'acheminer les transferts de fonds vers les services écosystémiques, la biodiversité et la conservation et la restauration des terres.</p> <p><b>4.2.1.e</b> : Pourcentage de migrants, de familles bénéficiaires de transferts de fonds ou de membres de la communauté qui se sentent habilités à canaliser les transferts de fonds vers les services écosystémiques, la biodiversité et la conservation et la restauration des terres.</p> <p><b>4.3.1.a</b> : Des données démographiques réparties et précises sur les personnes employées dans l'adaptation et la conservation des ressources naturelles (réparties par âge, sexe, statut migratoire, type d'emploi et peu ou hautement qualifiées) sont disponibles.</p> <p><b>4.3.1.b</b> : Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur i.) les plans et initiatives de requalification et de perfectionnement des compétences pour le secteur, ii.) l'importance d'inclure les travailleurs migrants dans ces plans et initiatives, et iii.) la manière de s'y prendre.</p> <p><b>4.3.1.c</b> : Nombre de décideurs politiques accédant aux informations et aux données ci-dessus et en faisant usage.</p> <p><b>4.3.1.d</b> : Pourcentage de décideurs politiques ayant accès aux données et informations ci-dessus, qui les utilisent et qui ont renforcé leurs connaissances sur l'intégration des migrants dans les plans et programmes de requalification et de perfectionnement des compétences axés sur l'adaptation et la conservation des ressources naturelles.</p>

68. Contribuant en toute conformité à la cible des ODD 17.14 existante (en anglais).

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
...	<p>4.4.1 : Les décideurs politiques disposent du savoir-faire et des outils nécessaires pour intégrer les migrants, les personnes déplacées ou les communautés dans les politiques et la planification nationales et locales de conservation, de restauration et d'utilisation durable des écosystèmes<sup>69</sup>.</p>	<p><b>4.4.1.a</b> : Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur i.) le rôle des migrants, des personnes déplacées ou des communautés dans la conservation, la restauration et l'utilisation durable des écosystèmes, ii.) l'importance de leur inclusion, et iii.) la manière de s'y prendre.</p> <p><b>4.4.1.b</b> : Nombre de décideurs politiques qui ont accès à ces informations et qui les utilisent.</p> <p><b>4.4.1.c</b> : Pourcentage de décideurs politiques qui ont à ces informations, les utilisent et qui ont renforcé leurs connaissances sur la manière d'intégrer les migrants, les personnes déplacées ou les communautés dans les politiques et la planification nationales et locales de conservation, de restauration et d'utilisation durable des écosystèmes.</p> <p><b>4.4.1.d</b> : Le nombre de décideurs politiques qui disposent d'outils (par exemple, plans/stratégies, équipement) pour intégrer les migrants, les personnes déplacées ou les communautés dans les politiques et la planification nationales et locales de conservation, de restauration et d'utilisation durable des écosystèmes.</p>

69. Contribuant en toute conformité aux cibles 14.2, 15.1, 15.2, 15.3, 15.4, 15.5, 15.9 et 17.14 des ODD existantes (en anglais).

# RÉFÉRENCES

## Adger, N. and M. Fortnam

**2018** Interactions of migration and population dynamics with ecosystem services. In: *Ecosystem Services and Poverty Alleviation*. Routledge, Filadelfia. Disponible en anglais sur [www.taylorfrancis.com/chapters/interactions-migration-population-dynamics-ecosystem-services-neil-adger-matt-fortnam/e/10.4324/9780429507090-7](http://www.taylorfrancis.com/chapters/interactions-migration-population-dynamics-ecosystem-services-neil-adger-matt-fortnam/e/10.4324/9780429507090-7).

## Banque asiatique de développement

**2012** Addressing Climate Change and Migration in Asia and the Pacific. Mandaluyong City, Philippines: Asian Development Bank. Disponible en anglais sur [www.adb.org/sites/default/files/publication/29662/addressing-climate-change-migration.pdf](http://www.adb.org/sites/default/files/publication/29662/addressing-climate-change-migration.pdf).

## Black, R., et al.

**2011** Climate Change : Migration as Adaptation. *Nature*, 478 (7370): 447-449. Disponible en anglais sur [www.nature.com/articles/478477a](http://www.nature.com/articles/478477a).

## Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR)

**2015** Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (2015-2030). Disponible sur [www.undrr.org/sites/default/files/2023-01/43291\\_frenchsendaiframeworkfordisasterris.pdf](http://www.undrr.org/sites/default/files/2023-01/43291_frenchsendaiframeworkfordisasterris.pdf).

**2019** How to reduce risk, address impacts and strengthen resilience: A companion for implementing the Sendai Framework Target (E). Geneva: Switzerland. Disponible en anglais sur [www.preventionweb.net/files/58821\\_wiadisasterdisplacement190511webeng.pdf](http://www.preventionweb.net/files/58821_wiadisasterdisplacement190511webeng.pdf).

## Commission européenne

**2013** Climate Change, environmental Degradation and Migration. Disponible en anglais sur <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52013SC0138&from=EN>.

**2013b** Maximising the Development Impact of Migration: The EU contribution for the UN High-level Dialogue and next steps towards broadening the development-migration nexus. Disponible en

anglais sur <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52013DC0292&from=en>.

**2016** Intégrer l'environnement et le changement climatique dans la coopération internationale de l'Union européenne: Vers un développement durable - Lignes directrices n°6 dans: *Collection Outils et Méthodes*. Disponible sur <https://europa.eu/capacity4dev/public-environment-climate/node/96855>.

**2017a** Communication conjointe au Parlement européen et au Conseil: une approche stratégique de la résilience dans l'action extérieure de l'UE. Disponible en anglais sur [www.eeas.europa.eu/sites/default/files/attach/2017/21/f1\\_communication\\_from\\_commission\\_to\\_inst\\_en\\_v7\\_p1\\_916039.pdf](http://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/attach/2017/21/f1_communication_from_commission_to_inst_en_v7_p1_916039.pdf).

**2017b** European Consensus on Development. Disponible en anglais sur <https://international-partnerships.ec.europa.eu/policies/european-development-policy/european-consensus-development>.

**2019** Le pacte vert pour l'Europe. Disponible sur <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52019DC0640&from=EN>.

**2021a** Human Rights. Disponible sur [https://ec.europa.eu/international-partnerships/topics/human-rights\\_en](https://ec.europa.eu/international-partnerships/topics/human-rights_en).

**2021b** The Just Transition Mechanism: Making sure no one is left behind. Disponible sur [https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal/finance-and-green-deal/just-transition-mechanism\\_fr](https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal/finance-and-green-deal/just-transition-mechanism_fr).

## Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CNUCC)

**2010** Cancun Agreements. Disponible en anglais sur <https://unfccc.int/process/conferences/pastconferences/cancun-climate-change-conference-november-2010/statements-and-resources/Agreements>

**2015** Accord de Paris. Disponible sur [https://unfccc.int/sites/default/files/french\\_paris\\_agreement.pdf](https://unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdf).

**2021** Taskforce on Displacement. Disponible en anglais sur <https://unfccc.int/wim-excom/sub-groups/TFD>.

#### Foresight

**2011** Migration and Global Environmental Change - Final Project Report. The Government Office for Science, London. Disponible en anglais sur [https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment\\_data/file/287717/11-1116-migration-and-global-environmental-change.pdf](https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/287717/11-1116-migration-and-global-environmental-change.pdf).

#### Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)

**2014** Climate Change 2014: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Part A: Global and Sectoral Aspects. Working Group II Contribution to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. Cambridge University Press, New York. Disponible en anglais sur [www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/WGIIAR5-PartA\\_FINAL.pdf](http://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/WGIIAR5-PartA_FINAL.pdf).

**2018** Annexe II : Glossary. Disponible en anglais sur [www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/WGIIAR5-AnnexII\\_FINAL.pdf](http://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/WGIIAR5-AnnexII_FINAL.pdf).

**2019** Chapter 4: Sea Level Rise and Implications for Low Lying Islands, Coasts and Communities In: Special Report on the Ocean and Cryosphere in a Changing Climate. Disponible en anglais sur [www.ipcc.ch/srocc/chapter/chapter-4-sea-level-rise-and-implications-for-low-lying-islands-coasts-and-communities/](http://www.ipcc.ch/srocc/chapter/chapter-4-sea-level-rise-and-implications-for-low-lying-islands-coasts-and-communities/).

#### Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

**2019** UNHCR launches sustainable energy strategy, strengthens climate action. 24 October. Disponible en anglais sur [www.unhcr.org/news/press/2019/10/5db156d64/unhcr-launches-sustainable-energy-strategy-strengthens-climate-action.html#:~:text=According%20to%20current%20estimates%2C%20more,have%20limited%20access%20to%20electricity.&text=A%20lack%20of%20clean%20energy,often%20fuelled%20by%20diesel%20generators.](http://www.unhcr.org/news/press/2019/10/5db156d64/unhcr-launches-sustainable-energy-strategy-strengthens-climate-action.html#:~:text=According%20to%20current%20estimates%2C%20more,have%20limited%20access%20to%20electricity.&text=A%20lack%20of%20clean%20energy,often%20fuelled%20by%20diesel%20generators.)

#### Initiative Nansen

**2015** Agenda pour la protection des personnes déplacées au-delà des frontières dans le cadre de catastrophes et de changements climatiques.

Disponible sur [https://disasterdisplacement.org/wp-content/uploads/2015/10/12102015\\_FINAL\\_PROTECTION\\_AGENDA\\_FR.pdf](https://disasterdisplacement.org/wp-content/uploads/2015/10/12102015_FINAL_PROTECTION_AGENDA_FR.pdf).

**2021** The Platform on Disaster Displacement. Disponible en anglais sur <https://disasterdisplacement.org/>.

#### ONU-Femmes

**2019** Réduction des risques de catastrophe. Disponible sur <https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/humanitarian-action/disaster-risk-reduction>.

#### Organisation internationale pour les migrations (OIM)

**2014** IOM Outlook on Migration, Environment and Climate Change. Disponible en anglais sur [https://publications.iom.int/system/files/pdf/mecc\\_outlook.pdf](https://publications.iom.int/system/files/pdf/mecc_outlook.pdf).

**2017** The Atlas of Environmental Migration. Routledge: New York. Disponible en anglais sur [www.iom.int/sites/default/files/about-iom/gender/Atlas-of-Environmental-Migration.pdf](http://www.iom.int/sites/default/files/about-iom/gender/Atlas-of-Environmental-Migration.pdf).

**2018** État de la Migration dans le Monde 2018. Disponible sur <https://publications.iom.int/books/etat-de-la-migration-dans-le-monde-2018>.

**2019** Chapitre 9 : Mobilité humaine et adaptation aux modifications de l'environnement dans : État de la Migration dans le Monde 2020. Disponible sur <https://publications.iom.int/fr/node/2375>.

**2021** The COVID-19 Pandemic, Migration and the Environment. Disponible en anglais sur <https://environmentalmigration.iom.int/covid-19-pandemic-migration-and-environment>.

#### Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

**2019** UNDP Social and Environmental Standards. Disponible en anglais sur [www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/publications/UNDP%20Social%20and%20Environmental%20Standards\\_Pre-Launch.pdf](http://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/publications/UNDP%20Social%20and%20Environmental%20Standards_Pre-Launch.pdf).

#### Rinke, T.

**2011** Temporary and Circular Labour Migration between Spain and Colombia. The State of Environmental Migration. 25-34. Disponible en anglais sur <http://labos.ulg.ac.be/hugo/wp-content/uploads/sites/38/2017/11/The-State-of-Environmental-Migration-2011-25-34.pdf>.

